

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 février 2020

Date de convocation : 31 janvier 2020  
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents : 38 Votants : 45

Certifié exécutoire compte tenu de :

- L'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 14.02.2020 au 14.03.2020
- La notification faite le 14.02.2020

L'an deux mille vingt le 6 février, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu Intercom, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Régis BARBIER, Philippe BAS, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Charlie COCHARD, Monique COYAC, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Gilbert FONTENAY, Stéphane HARIVEL, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Daniel LEBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Frédéric LEMONNIER, Daniel LETONDEUR, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Patrick ORANGE, Marie-Claude PLESSIS, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

### **Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs Michel LHULLIER, Michel MAUDUIT, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Emile CONSTANT, Christophe DELAUNAY, Christine LUCAS-DZEN, Marie-Angèle DEVILLE, Marcel BOURDON, Myriam BARBE, Léon DOLLEY, Michel LEBEDEL, Claude LEBOUVIER, Martine LEMOINE, Jacques LETOURNEUR, Monique NEHOU, Thierry POIRIER.

### **Etait absent représenté :**

### **Procurations :**

- Monsieur Michel LHULLIER donne procuration à Liliane JAMARD
- Monsieur Michel MAUDUIT donne procuration à Françoise MAUDUIT
- Monsieur Emile CONSTANT donne procuration à Philippe LEMAÎTRE
- Monsieur Christophe DELAUNAY donne procuration à Frédéric LEMONNIER
- Madame Christine LUCAS-DZEN donne procuration à Véronique BOURDIN
- Madame Marie-Angèle DEVILLE donne procuration à Brigitte DESDEVISES
- Monsieur Marcel BOURDON donne procuration à Ludovic BLIN

Secrétaire de séance : Liliane JAMARD

## VIE INSTITUTIONNELLE

### Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Liliane JAMARD, désignée conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

### Approbation du compte rendu de la plénière de 12 décembre 2019

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2019.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## Information sur l'actualité de Manche Numérique

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président fait un point sur l'actualité de Manche Numérique et notamment sur le travail en cours de refonte des statuts.

La création du Syndicat mixte ouvert restreint Manche Numérique en 2004 a été réalisée par l'ensemble des EPCI et le Département de la Manche qui disposent d'un outil mutualisé en matière d'infrastructures de télécommunications et de services numériques aux territoires.

Depuis 2004, Manche Numérique exerce deux compétences :

- L'aménagement numérique du territoire : déploiement des infrastructures de télécommunication à haut et très haut débit, le développement des services et la promotion des usages en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Les services numériques : l'assistance à la mise en œuvre des NTIC nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Celle-ci comprend, entre autres, le système d'information au sens large, la partie réseau local et aussi la partie télécommunications, ainsi que l'environnement métier.

Une évolution des statuts est nécessaire pour :

- Clarifier la définition de chacune des compétences
- S'interroger sur le transfert de compétences et la logique de moyens, pour déterminer le fonctionnement de chacune des compétences
- Cadrer les modalités d'intervention de Manche Numérique lorsqu'il agit en tant que prestataires de services pour la réalisation de telles prestations.

C'est pourquoi, Manche Numérique recrute un bureau d'études, dans le cadre de la refonte des statuts, pour mener les missions suivantes :

- Clarifier les compétences du syndicat
- Clarifier les activités complémentaires du syndicat (rédiger des statuts moins restrictifs pour permettre à Manche Numérique d'être placé dans une situation de « in house » vis-à-vis de ses membres par exemple)
- S'interroger sur le périmètre des membres du syndicat (le syndicat doit-il passer de restreint à élargi ?)
- Adapter la gouvernance du syndicat (comment concilier plus de membre avec souplesse et réactivité ?)
- Faire évoluer le financement du syndicat (de nouvelles contributions doivent être mises en place pour pallier l'arrêt des contributions aux boucles locales à compter de 2021)

**Avenant à la convention territoriale d'exercice concerté – contrat de territoire Département/Région**  
**Délibération n°2020-001**

*Rapporteur : Charly VARIN*

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour poursuivre la contractualisation avec le Département et la Région, il est nécessaire de signer un avenant à la convention intitulée « convention territoriale d'exercice concerté ».

Cette convention a pour objet de définir les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des parties en matière de soutien aux projets publics des territoires, dans un objectif de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières respectives des signataires.

L'article 8 de cette convention prévoyait une durée de validité de 3 ans (exercices 2017, 2018 et 2019). La conclusion d'un avenant est donc nécessaire pour en prolonger les termes jusqu'à l'échéance des contrats de territoire 2017-2021.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Approuve** l'avenant à la convention territoriale d'exercice concerté
- **Autorise** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier

**Propos introductif sur le vote du budget**

Monsieur le Président propose d'exposer le budget dans sa globalité en début de séance avant de décliner la répartition par fiche projets, et de le voter globalement au chapitre en fin de réunion.

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – charges à caractère général	2 263 726.78 €	1 353 779.79 €	1 860 945.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	2 960 300.00 €	2 703 995.89 €	3 288 035.00 €
014 – atténuations de produits	1 676 100.00 €	1 667 836.15 €	1 681 100.00 €
65 – autres charges de gestion courante	2 379 547.00 €	2 257 005.50 €	2 523 180.00 €
66 – charges financières	108 432.00 €	107 676.56 €	108 964.08 €
67 – charges exceptionnelles	39 200.00 €	31 738.38 €	36 714.00 €
022 – dépenses imprévues	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
023 – virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	845 453.16 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	951 950.00 €	998 861.71 €	946 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 779 255.78 €</b>	<b>9 120 893.98 €</b>	<b>11 290 391.24 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
013 – atténuations de charges	24 300.00 €	50 141.08 €	18 000.00 €
70 – produits des services, domaines et ventes diverses	473 664.00 €	514 016.30 €	682 320.00 €
73 – impôts et taxes	6 692 075.00 €	6 802 337.53 €	6 858 359.60 €
74 – dotations, subventions et participation	1 279 486.00 €	1 326 765.23 €	1 227 600.00 €
75 – autres produits de gestion courante	338 636.00 €	420 364.34 €	297 424.00 €
76 – produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – produits exceptionnels	6 040.00 €	65 908.66 €	35 300.00 €
002 – excédent de fonctionnement reporté	1 801 486.78 €	1 801 486.78 €	1 999 387.64 €
042 – opérations d'ordre entre section	163 568.00 €	139 261.70 €	172 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 779 255.78 €</b>	<b>11 120 281.62 €</b>	<b>11 290 391.24 €</b>

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – emprunts et dettes assimilés	420 632.21 €	381 226.75 €	456 300.00 €
20 – immobilisations incorporelles	473 340.40 €	135 385.26 €	415 310.26 €
204 – subventions d'équipement versés	90 806.25 €	50 536.93 €	445 009.09 €
21 – immobilisations corporelles	909 082.78 €	253 809.98 €	985 688.58 €
23 – immobilisations en cours	4 167 568.32 €	2 022 287.53 €	2 636 949.02 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – autres immobilisations financières	195 100.00 €	194 800.00 €	160 199.28 €
020 – dépenses imprévues	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – opérations pour compte de tiers	176 693.55 €	128 191.07 €	14 090.34 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre section	163 568.00 €	139 261.70 €	172 000.00 €
041 – opérations patrimoniales	631 950.00 €	110 676.85 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 428 741.51 €</b>	<b>3 416 176.07 €</b>	<b>5 285 546.57 €</b>

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
10 – dotations, fonds divers et réserves	600 000.00 €	157 625.00 €	450 000.00 €
13 – subventions d'investissement reçues	1 997 000.00 €	120 538.67 €	1 967 883.20 €
16 – emprunts et dettes assimilés	1 913 045.80 €	1 900 950.00 €	4 800.00 €
27 – autres immobilisations financières	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
001 – excédent d'investissement reporté	950 724.74 €	950 724.74 €	1 057 310.21 €
021 – virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	845 453.16 €
024 – produits de cessions d'immobilisations	55 000.00 €	0.00 €	100.00 €
45 – opérations pour compte de tiers	249 070.97 €	204 247.50 €	14 000.00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre section	951 950.00 €	998 861.71 €	946 000.00 €
041 – opérations patrimoniales	631 950.00 €	110 676.85 €	0.00 €
20 – immobilisations incorporelles	30 000.00 €	29 213.81 €	0.00 €
21 – immobilisations corporelles	0.00 €	108.00 €	0.00 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	540.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 428 741.51 €</b>	<b>4 473 486.28 €</b>	<b>5 285 546.57 €</b>

# DIRECTION DES RESSOURCES, DE LA PERFORMANCE PUBLIQUE ET DE L'APPUI AUX COMMUNES

Programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes

Mission 1 – gouvernance et communication

Délibération n°2020-002

*Rapporteur : Charly VARIN*

PROGRAMME 1 – GOUVERNANCE, PROSPECTIVE ET APPUI AUX COMMUNES

MISSION 1 - GOUVERNANCE & COMMUNICATION

C.VARIN + 8 vice-présidents

## Objectifs généraux de la mission

Accompagner au quotidien les élus dans leurs fonctions.

Décliner le projet de mandat et garantir son respect.

Valoriser l'action communautaire et les politiques publiques dans les 27 communes du territoire.

Promouvoir l'image de l'Intercom à travers la définition d'une stratégie de communication et la mise en œuvre d'actions de communication à l'échelle du territoire communautaire, du département, à l'échelle régionale et nationale.

Mettre en place une stratégie de marketing territorial et repositionner l'Intercom au cœur de la stratégie de communication.

Développer la communication interne pour favoriser le sentiment d'appartenance des agents.

## Projets sur la mandature – 5 ans

- Développer des outils permettant un meilleur fonctionnement de l'Intercom dans la mise en œuvre du projet de mandat
- Proposer des outils d'accompagnement des élus dans l'exercice de leurs fonctions et d'aide à la prise de décisions.
- Proposer des actions permettant de renforcer la lisibilité et la visibilité de l'action de l'Intercom, renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire, institutionnels, associatifs et professionnels.
- Contribuer à l'animation du territoire via les outils numériques : développement des services en ligne, outils de démocratie participative.
- Définir une stratégie de communication pour l'Intercom.
- Positionner le territoire à travers une nouvelle entité visuelle basée essentiellement sur l'attractivité, une charte graphique, un code de marque et des labels.
- Mettre en place différents outils de communication :
  - o Magazine intercommunal,
  - o Portail internet intercommunal et réseaux sociaux
  - o Relations presse interne et externe
  - o Campagnes de communication et communication événementielle
  - o Signalétique
- Développer des outils de communication interne à l'Intercom en direction des agents

## Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés au budget général

Moyens humains :

- 1 poste de chargé de communication à temps plein
- 1 poste de collaborateur du Président et des élus
- 1 président
- 8 vice-présidents

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
011 – Charges à caractère général	142 000.00 €	102 124.51 €	165 500.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	107 450.00 €	91 945.52 €	107 638.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	70 000.00 €	67 890.90 €	90 300.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>319 450.00 €</b>	<b>261 510.93 €</b>	<b>363 438.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 e</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	2 300.00 €	1 376.40 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	144 347.00 €	39 044.60 €	145 287.56 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €

27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	146 647.00 €	40 421.00 €	145 287.56 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

#### Détail des investissements

- Signalétique des ZA
- Licence Adobe
- Appareil photo
- Stand parapluie

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes / mission 1 – gouvernance et communication
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes**  
**Mission 3 – partenariats avec les communes rurales**  
**Délibération n°2020-003**

*Rapporteur : Daniel MACE*

**PROGRAMME 1 – GOUVERNANCE, PROSPECTIVE ET APPUI AUX COMMUNES**

**MISSION 3 – PARTENARIATS AVEC LES COMMUNES RURALES**

**C. VARIN + 8 vice-présidents – M-C. PLESSIS**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Mettre en place des logiques de développement et d'appui aux 27 communes de l'Intercom.  
Proposer des services pour les aider dans leur fonctionnement.

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Informer et conseiller les conseillers communautaires sur les évolutions législatives en matière d'évolution territoriale (communes nouvelles, élargissement des périmètres, fusion de régions, transfert de compétences, etc...)
- Informer les délégués communautaires, les conseils municipaux et les acteurs du territoire sur les politiques publiques de l'Intercom et leur mise en œuvre.
- Proposer des services communautaires en direction des communes rurales dans un souci d'économies et de mutualisation sur la base du volontariat des communes (assistance technique, marchés publics groupés, etc...)
- Proposer des partenariats entre l'Intercom et les communes pour aider les communes à obtenir des participations financières des autres collectivités (Département, pays de la baie, Europe...)
- Bâtir un contrat de territoire entre le Département, l'Intercom et les communes pour la mandature
- Réfléchir à la pertinence de mettre en place des « contrats de ruralité » entre l'Intercom et les communes rurales sur des investissements communaux précis.

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés au budget général

Moyens humains :

- Directrice générale des services
- Directeur du développement économique et touristique
- Collaboratrice du Président et des élus

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
011 – Charges à caractère général	400.00 €	0.00 €	400.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	72 875.00 €	77 718.47 €	109 431.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 600.00 €	1 600.00 €	1 700.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00 €	1 123.85 €	1 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 375.00 €</b>	<b>80 442.32 €</b>	<b>113 031.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
70 – Produits des services, domaine	68 000.00 €	79 344.40 €	96 300.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	1 500.00 €	558.57 €	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 500.00 €</b>	<b>79 902.97 €</b>	<b>96 800.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	43 159.25 €	17 889.93 €	180 009.09 €
21 – Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	43 159.25 €	17 889.93 €	180 009.09 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

#### Détail des investissements

- Fonds de concours aux communes
- Effacement des réseaux électriques

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes / mission 3 – partenariats avec les communes rurales
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes**  
**Subventions 2020**  
**Délibération n°2020-004**

*Rapporteur : Daniel MACE*

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 29 janvier dernier,

Les subventions suivantes sont soumises au vote du conseil :

Associations	Montant de la subvention 2020
Comité des fusillés de Beaucoudray	1 000.00 €
UNACITA	En attente du dossier
Association pour la défense et promotion du chemin de fer	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200.00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** les subventions 2020 telles que décrites ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ces montants

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président informe que le 26 décembre dernier, Mme Motus, trésorière de Villedieu-Percy, a adressé à l'ensemble des communes de Villedieu Intercom, un courriel expliquant qu'il appartient à la communauté de communes de délibérer et d'assumer la charge des participations demandées par le SDEM50 pour les travaux réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le SDEM souscrit pleinement à l'analyse de Mme Motus mais souhaite préciser que les participations aux extensions de réseaux, consécutives à une autorisation d'urbanisme, relève de la compétence « urbanisme » et non pas de la compétence « distribution d'électricité ».

Aussi conformément à l'article L342-11 du code de l'énergie, c'est la collectivité en charge de l'urbanisme qui est redevable de la part de contribution des extensions de réseaux située hors du terrain d'assiette de l'opération. C'est donc les communes et non la communauté de communes, qui sont redevables des participations aux extensions individuelles ou collectives réalisées par le SDEM50 sur le territoire de Villedieu Intercom.

Pour les travaux d'effacement des réseaux, relevant de la compétence distribution d'électricité, il appartient bien à la communauté de communes de délibérer et de verser au SDEM50, le fonds de concours correspondant.

A ce titre, le SDEM50 réalise actuellement l'opération suivante :

- Chérencé le Héron, APS 130042, effacement des réseaux « le Vieux Bourg ». Montant des travaux 125 500 €, dont financement SDEM 87 850 € et **financement Villedieu Intercom 37 650 €**

Sont en cours d'étude, pour une réalisation en, 2020, les projets suivants :

- Le Guislain, APS 225008, effacement des réseaux « L'Eglise ». Montant des travaux 90 000 € dont financement SDEM 63 000 € et **financement Villedieu Intercom 27 000 €**
- Percy, APS 393175, effacement des réseaux « Rue des sources ». Montant des travaux 110 000 € dont financement SDEM 88 000 € et **financement Villedieu Intercom 22 000 €**
- Percy, APS 393176, effacement des réseaux « rue du Clos Meslier » et « rue du Hamel au Doyen ». Montant des travaux 136 000 € dont financement SDEM 108 800 € et **financement Villedieu Intercom 27 200 €**

Synthèse des travaux engagés : 461 500 € dont financement SDEM 347 650 € et financement Villedieu Intercom 113 850 €

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ces projets est de 461 500 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la communauté de communes de Villedieu Intercom s'élève à environ 113 850 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Décide** la réalisation des opérations listées
- **Valide** le plan de financement et accepte une participation de la communauté de communes de 113 850 €
- **S'engage** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble des projets au budget communautaire
- **Donne** pouvoir au Président pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

*Rapporteur : Charly VARIN*

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, les estimations pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications à Le Guislain « L'Eglise – La Mairie ».

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 103 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de l'intercommunalité s'élève à environ 27 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux Le Guislain « L'Eglise – La Mairie »
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 30.06.2020
- Accepte une participation de la communauté de communes de 27 000 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir au président pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

**PROGRAMME 2 – FINANCES, RESSOURCES HUMAINES & SÉCURITÉ CIVILE**

**MISSION 1 – FINANCES & RESSOURCES HUMAINES (fiche 13)**

**D.MACE – P.MANSON**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Dans un contexte marqué par une évolution rapide de la réglementation, de la législation et du périmètre des collectivités locales, le tout conjugué à une baisse des dotations de l'Etat menée dans l'objectif de redressement des comptes publics du pays, et à un contexte financier très mouvant, l'Intercom devra, à travers cette mission 3-1 :

- Assurer la santé financière de son budget, le pilotage et la qualité comptable,
- Sécuriser en droit les décisions publiques et leur mise en œuvre,
- Assurer les missions statutaires et la gestion administrative de ses agents,
- Décider et mettre en œuvre des moyens pour disposer en permanence des personnels dont la collectivité a besoin afin de répondre aux missions de service public et aux projets décidés par la collectivité

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

**Finances**

- Réaliser une étude annuelle sur la situation financière de la collectivité à travers le compte administratif N-1
- Proposer une présentation des comptes administratifs et budgets plus facilement compréhensible par l'ensemble des élus via les 24 programmes/missions, en sus des présentations standardisées M14.
- Valoriser le patrimoine de la collectivité en lien avec le programme/mission 7/2 gestion active du patrimoine
- Proposer des pistes d'économie au travers des charges financières de la collectivité et d'une affectation de crédits par service selon les priorités définies chaque année.
- Renégocier les emprunts en cours compte tenu des faibles taux.
- Travailler avec les partenaires de l'Intercom à la mise en place d'un groupement de commandes tout en conservant la volonté de travailler avec des entreprises locales
- Délivrer des délégations de paiement dans un cadre strict
- Tendre vers la mutualisation de services et de personnel avec les communes en lien avec le programme/mission 1/3 appui aux communes.
- Dématérialiser les procédures comptables.
- Développer le dialogue de gestion avec les 26 conseillers communautaires délégués en charge des 25 programmes/missions
- Travailler étroitement avec le programme/mission 2/2 pour bâtir un schéma de mutualisation pertinent, efficient et cohérent.

## Ressources humaines

- Disposer de moyens humains justement proportionnés aux besoins de la collectivité dans un souci de maîtrise des dépenses publiques.
- Mobiliser une équipe de collaborateurs compétents, dévoués et impliqués pour répondre aux besoins de l'Intercom.
- Assurer à chacun des agents un déroulement de carrière répondant aux attentes, aux objectifs individuels, aux capacités et au mérite.
- Mettre en place un travail concerté entre le personnel et les élus pour veiller à rendre un service optimal à la population du territoire.
- Veiller au partage des connaissances et des compétences pour assurer un suivi du fonctionnement de la collectivité en faisant face aux aléas, dans le respect de la confidentialité inscrite dans les droits et devoirs des agents publics.
- Veiller à des comportements exemplaires au service de tous et au sein des équipes
- Favoriser la reconnaissance de l'engagement de chacun
- Créer un esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance des agents sur les différents sites et lieux de travail.

---

## Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés au budget général

Moyens humains :

- Directrice générale des services / Collaborateur du Président et des élus
- Responsable du pôle ressources – prospective et évaluation + Service comptable

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
011 – Charges à caractère général	179 800.00 €	142 299.35 €	170 350.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	429 590.00 €	376 528.98 €	427 775.00 €
014 – Atténuations de produits	1 625 500.00 €	1 624 688.41 €	1 625 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	9 400.00 €	9 600.28 €	17 200.00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 246 290.00 €</b>	<b>2 153 117.02 €</b>	<b>2 242 825.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
70 – Produits des services, domaine	15 000.00 €	9 843.31 €	15 000.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	1 034 200.00 €	1 033 440.08 €	1 034 200.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	500.00 €	2 701.68 €	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 049 700.00 €</b>	<b>1 045 985.07 €</b>	<b>1 049 700.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	35 000.00 €	24 081.42 €	31 588.66 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	22 264.48 €	14 342.60 €	36 308.88 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €

27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	57 264.48 €	38 424.02 €	67 897.54 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

#### Détail des investissements

- Finalisation du document unique et financement d'un plan d'action 2020
- Licence logiciel métier
- Achat informatique et téléphonique

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 2 – finances, ressources humaines et sécurité civile / mission 1 – finances et ressources humaines
- **Valide** le budget affecté à cette mission

Programme 2 – Finances, ressources humaine et sécurité civile  
Subvention 2020  
Délibération n°2020-008

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Considérant l'avis favorable de la commission finance en date du 29 janvier dernier,

La subvention suivante est soumise au vote du conseil :

Association	Montant de la subvention 2019
Amicale du personnel de Villedieu Intercom	5 000.00 €

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** la subvention 2020 telle que décrite ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ce montant

**Programme 2 – Finances, ressources humaine et sécurité civile**  
**Mission 3 – sécurité civile, pompiers, SDIS**  
**Délibération n°2020-009**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

**PROGRAMME 2 – FINANCES, RESSOURCES HUMAINES & SÉCURITÉ CIVILE**

**MISSION 3 – SECURITE CIVILE, POMPIERS, SDIS**

**D. MACE – M.DELABROISE**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Participer à la politique publique de distribution des secours conformément au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques mis en place par le SDIS.

Contribuer financièrement à ces services de secours pour les 27 communes du territoire.

Participer aux échanges et partenariats entre l'Intercom, les sapeurs-pompiers du territoire et leurs associations.

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Assurer une présence affirmée aux cotés des centres de secours et de nos sapeurs-pompiers volontaires, garants de la sécurité des personnes, qui doit rester une de nos priorités en complément des politiques de santé portée aussi par Villedieu Intercomtel que par exemple la mise en place du Pôle de Santé et du pôle de services + dans un souci d'offre globale et complémentaire.
- Sensibiliser les élus à la nécessité d'accompagner le SDIS dans la recherche de sapeurs-pompiers volontaires au service de notre sécurité et notamment au travers des personnels des collectivités.
- Assurer le relais autant que nécessaire entre les différents acteurs chargés de notre sécurité tant civile que publique et participer à la mise en place des conditions les plus favorables à l'exercice de leurs missions au service de notre population.
- Assurer les personnes chargées de notre sécurité de la reconnaissance des élus et de la population de tout le territoire.
- Donner aux acteurs de la sécurité publique les moyens d'accomplir les missions pour lesquelles ils se sont engagés.

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général

Moyens humains :

- Directrice générale des services

---

**Référence aux statuts**

*Compétences facultatives :*

*9. Service de Secours et de lutte contre l'Incendie : versement des contributions au SDIS*

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	500.00 €	0.00 €	500.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	490 247.00 €	490 087.00 €	497 500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>490 747.00 €</b>	<b>490 087.00 €</b>	<b>498 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 2 – finances, ressources humaines et sécurité civile / mission 3 – sécurité civile, pompiers, SDIS
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Programme 2 – Finances, ressources humaine et sécurité civile**  
**Subventions 2020**  
**Délibération n°2020-010**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 29 janvier dernier,  
Les subventions suivantes sont soumises au vote du conseil :

Associations	Montant de la subvention 2020
Amicale des sapeurs-pompiers de Villedieu	80 € par sapeur-pompier volontaire soit 2 480.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Percy	80 € par sapeur-pompier volontaire soit 2 000.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de St-Pois	80 € par sapeur-pompier volontaire soit 880.00 €
Total	5 360.00 €

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** les subventions 2020 telles que décrites ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ces montants

Dépenses et recettes non affectées à un programme  
 Délibération n°2020-011

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	356 837.73 €	403.07 €	500.00 €
022 – Dépenses imprévues	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
023 – Virement section d'investissement	0.00 €	0.00 €	845 453.16 €
65 – Autres charges de gestion courante	0.00 €	2.18 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	500.00 €	0.00 €	500.00 €
042 – Opération d'ordre entre section	951 950.00 €	998 861.71 €	946 000.00 €
66 – Charges financières	108 432.00 €	107 676.56 €	108 964.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 817 719.73 €</b>	<b>1 106 943.52 €</b>	<b>1 901 417.24 €</b>
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €
042 – Opération d'ordre entre section	133 568.00 €	134 869.11 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	4 398 121.00 €	4 481 236.51 €	4 422 762.60 €
74 – Dotations, subventions et participation	853 969.00 €	837 700.87 €	770 200.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	3.32 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	54 417.70 €	167 000.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
002 – Exc2dent reporté	1 801 486.78 €	1 801 486.78 €	1 999 387.64 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 187 144.78 €</b>	<b>7 309 714.29 €</b>	<b>7 359 350.24 €</b>

<u>INVESTISSEMENT</u>			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	380 632.21 €	378 916.23 €	451 500.00 €
020 – Dépenses imprévues	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
040 – Opération d’ordre entre section	133 568.00 €	134 869.11 €	167 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>714 200.21 €</b>	<b>513 785.34 €</b>	<b>618 500.00 €</b>
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
021 – Virement section fonctionnement	0.00 €	0.00 €	845 453.16 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	600 000.00 €	157 625.00 €	450 000.00 €
040 - Opération d’ordre entre section	951 950.00 €	998 861.71 €	946 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	1 910 745.80 €	1 900 000.00 €	0.00 €
001 – Excédent reporté	950 724.74 €	950 724.74 €	1 057 310.21 €
024 – produits des cessions d’immobilisations	0.00 €	0.00 €	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 413 420.54 €</b>	<b>4 007 211.45 €</b>	<b>3 298 863.37 €</b>

Détail des investissements

- Remboursement du capital
- Amortissement recettes d’investissement

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l’unanimité

- Valide les dépenses et recettes non affectées comme présentées ci-dessus

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ATTRACTIVITE

### Programme 3 – développement économique et urbanisme

#### Mission 1 – développement économique, politique locale du commerce, artisanat

##### Délibération n° 2020-012

*Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR*

### PROGRAMME 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISME

#### MISSION 1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE, ARTISANAT (*fiche 20*)

**JP.VAVASSEUR – R.BARBIER**

---

#### Objectif généraux de la mission

Stimuler l'activité économique du territoire en apportant des moyens d'investissement, en aidant les entreprises à se créer ou à se développer.

Contribuer, comme puissance publique, aux côtés des collectivités et des acteurs économiques, au développement, à l'attractivité et à la compétitivité du territoire en investissant, en fédérant les acteurs locaux et en proposant des animations en lien avec les dynamiques associatives.

Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises du territoire

---

#### Projets sur la mandature – 5 ans

- Faire un diagnostic complet des situations disponibles sur le territoire (commerces, savoir-faire, ...)
- Développer ou intégrer un dispositif visant à assurer un développement économique offensif pour le territoire et notamment pour l'accueil d'entreprises sur les 2 zones d'activités stratégiques.
- Favoriser et travailler à l'accueil d'entreprises nouvelles sur notre territoire et nos 2 zones d'activités en lien avec les grands projets régionaux (sous-traitance EMR par ex.)
- Travailler avec les communes membres pour favoriser le développement économique endogène sur les communes en accompagnant les entreprises dans leurs projets de développement.
- Travailler sur la fiscalité professionnelle (CFE, FPZ)
- Travailler sur la mise en place d'un marketing territorial pour permettre l'identification du territoire, l'attractivité du territoire en lien avec le programme/mission 1/1 communication.
- Travailler à une politique de réserves foncières attractives sur le territoire en lien avec le programme/mission 3/2 Agriculture.
- Travailler à une évolution de la filière étain-cuivre sur Villedieu
- Préserver le savoir-faire et développer les compétences dans les métiers des métaux
- Dynamiser les commerces à travers des opérations événementielles fortes.
- Effectuer un recensement des commerces vacants.
- Travailler sur la fiscalité des commerces vides en lien avec les communes pour favoriser la baisse des loyers pour les rendre plus proche du marché et en tenant compte du contexte économique.

- Mettre en place un système fidélité et de chèques cadeaux unique et commun à tous les commerces du territoire.
  - Sensibiliser les jeunes enfants à l'artisanat, favoriser la transmission du savoir au travers des activités périscolaires en lien avec le programme 7 Enfance & Jeunesse
  - Favoriser les partenariats avec les écoles de formation.
- 

### **Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe ZA Cacquevel

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe ZA La Colombe

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe ZA Sainte-Cécile

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe ZA de la Monnerie

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
  - Chargé de mission Développement économique et commerce local
- 

### **Référence aux statuts**

*Compétences obligatoires*

2) *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 :*

a. *Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire*

b. *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire*

c- *Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme*

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	157 245.05 €	112 015.18 €	134 300.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	112 540.00 €	110 676.97 €	118 769.00 €
014 – atténuations de produits	600.00 €	0.00 €	600.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	102 400.00 €	70 711.48 €	83 560.00 €
67 – Charges exceptionnelles	23 100.00 €	24 037.36 €	26 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>395 885.05 €</b>	<b>317 440.99 €</b>	<b>363 229.00 €</b>
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	35 164.00 €	22 563.85 €	31 800.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	600.00 €	0.00 €	600.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	116 036.00 €	185 995.21 €	76 094.00 €
77 – produits exceptionnels	540.00 €	0.00 €	100.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>152 340.00 €</b>	<b>208 559.06 €</b>	<b>113 594.00 €</b>

<u>INVESTISSEMENT</u>			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	36 200.00 €	1 790.00 €	1 500.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	21 000.00 €	12 799.20 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	32 647.00 €	32 647.00 €	115 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	129 447.00 €	29 031.24 €	66 200.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €

27 – Autres immobilisations financières	195 100.00 €	194 800.00 €	160 199.28 €
45 – Opérations pour compte de tiers	176 693.55 €	128 191.07 €	14 090.34 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	<b>591 087.55 €</b>	<b>399 258.51 €</b>	<b>356 989.62 €</b>
<b>RECETTES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – immobilisations corporelles	0.00 €	108.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	950.00 €	1 500.00 €
27 – Autres immobilisations financières	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – participations et créances rattachées	0.00 €	540.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	249 070.97 €	204 247.50 €	14 000.00 €
TOTAL	<b>354 070.97 €</b>	<b>205 845.50 €</b>	<b>65 500.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Solde FTTH phase 1
- Caution
- Achat terrain à Fleury
- Rond-point et rue de La Gollerie, convention de mandat avec Percy
- Subvention d'équilibre des ZA
- OCM

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 3 – développement économique et urbanisme / mission 1 – développement économique, politique locale du commerce, artisanat
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Subvention au comice agricole des cantons de Brécey-St Pois et Percy  
Subvention au comice agricole de Percy  
Subvention à la ville de Percy-en-Normandie pour le festival du lait  
Délibération n°2020-013

*Rapporteur : Jean-Pierre Vavasseur*

Vu, l'avis favorable de la commission développement économique du 27 janvier 2020,

Une demande de subvention a été adressée à Villedieu Intercom. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les conditions de cette demande :

Demandeurs	Montant demandé	Montant proposé par la commission développement économique	Observations
Comice agricole des cantons de Brécey – St Pois	400 €	400 €	Comice organisé le 29 août 2020 sur la plaine équestre de Brécey
Comice agricole de Percy	1 000 €	1 000 €	
Festival du Lait Ville de Percy-en-Normandie	10 000.00 €	10 000.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>11 400.00 €</b>	

Il vous est proposé de valider l'attribution de ces subventions

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Attribue** une subvention de 400 € pour l'année 2020 au comice agricole des cantons de Brecey – St Pois.
- **Attribue** une subvention de 1 000 € pour l'année 2020 au comice agricole de Percy
- **Attribue** une subvention de 10 000 € pour l'année 2020 à la ville de Percy-en-Normandie

Subvention LEADER dans le cadre du dispositif OCM 2019-2022  
Délibération n°2020- 014

*Rapporteur : Jean-Pierre Vavasseur*

Vu, la SRDEII de la Région Normandie,

Vu, la délibération n°149-2015 du 17 décembre 2015 approuvant le schéma de développement économique et touristique,

Vu, l'avis favorable de la commission économique du 25 septembre 2019,

Vu, la délibération n°2019-168 Opération Collective de Modernisation 2019-2022,

Chaque EPCI assurera l'accompagnement des demandeurs et la collecte des informations des porteurs de projet. Une demande de subvention LEADER sera déposée pour financer une partie des dépenses d'ingénierie sur la base de 4h par dossier et d'un nombre estimé au regard de l'enveloppe budgétaire.

**Plan de financement prévisionnel ingénierie pour Villedieu Intercom :**

Dépenses		Financements publics		
Frais de personnel	3 960,00 €	LEADER	3 643,20 €	80.00 %
Frais de structure	594,00 €	Autofinancement	910,80 €	20,00 %
Total	4 554,00 €	Total	4 554,00 €	100,00%

Il vous est proposé de valider le financement prévisionnel de l'ingénierie du dispositif OCM 2019-2022 et d'autoriser le président à mobiliser les crédits LEADER.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

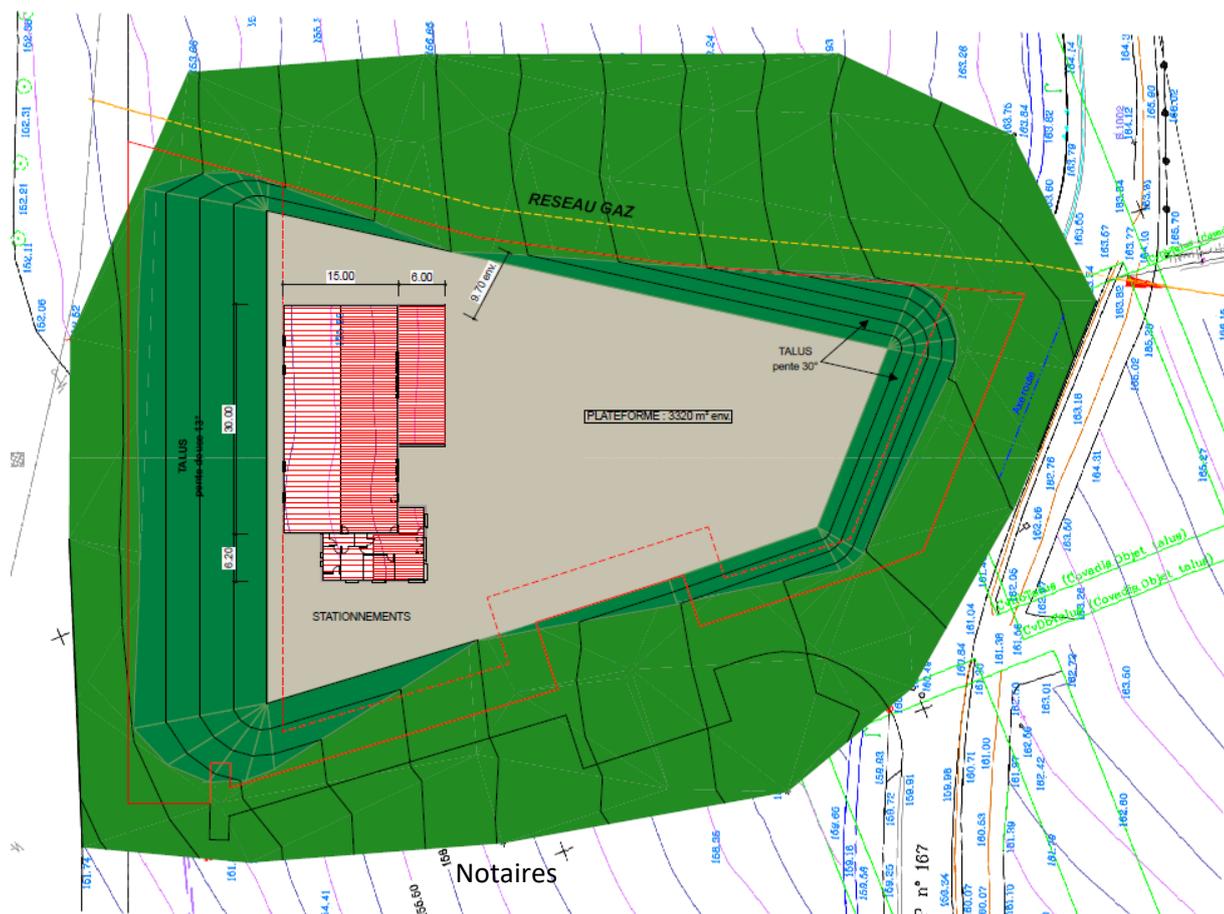
- **Valide** le plan de financement tel que défini ci-dessus.
- **Autorise** le Président à solliciter les crédits LEADER correspondants.

**Vente de parcelle sur la ZA La Colombe à l'entreprise FAUVEL**  
**Délibération n°2020-015**

*Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR*

Vu, l'article L5211-37 du CGCT et la consultation de France Domaine dans le cadre d'une vente immobilière,  
Vu, l'avis favorable de la commission développement économique du 27 janvier 2017,

L'entreprise Fauvel représentée par Monsieur Nicolas Fauvel, dont l'activité artisanale est la couverture, souhaite acquérir une surface de 6 203 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrale 000 ZP 161 (en partie, en cours de bornage) sur la zone d'activités économiques de La Colombe, à La Colombe, en vue de l'implantation d'un bâtiment comprenant un espace administratif, un atelier et un showroom. Les acquéreurs, Monsieur Nicolas Fauvel et Madame Charlene Fauvel, auront la faculté de se substituer toute personne physique ou morale de leur choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à la présente délibération sous quelque forme que ce soit.



La surface du lot est de **6 203 m<sup>2</sup>** en cours de bornage. Le prix de vente du terrain est de **97 765 € HT** avec application d'une TVA de 20% de **19 553 €** soit un total de **117 318 € TTC**.

Il vous est proposé d'autoriser le président ou vice-président à procéder à la vente de cette parcelle.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

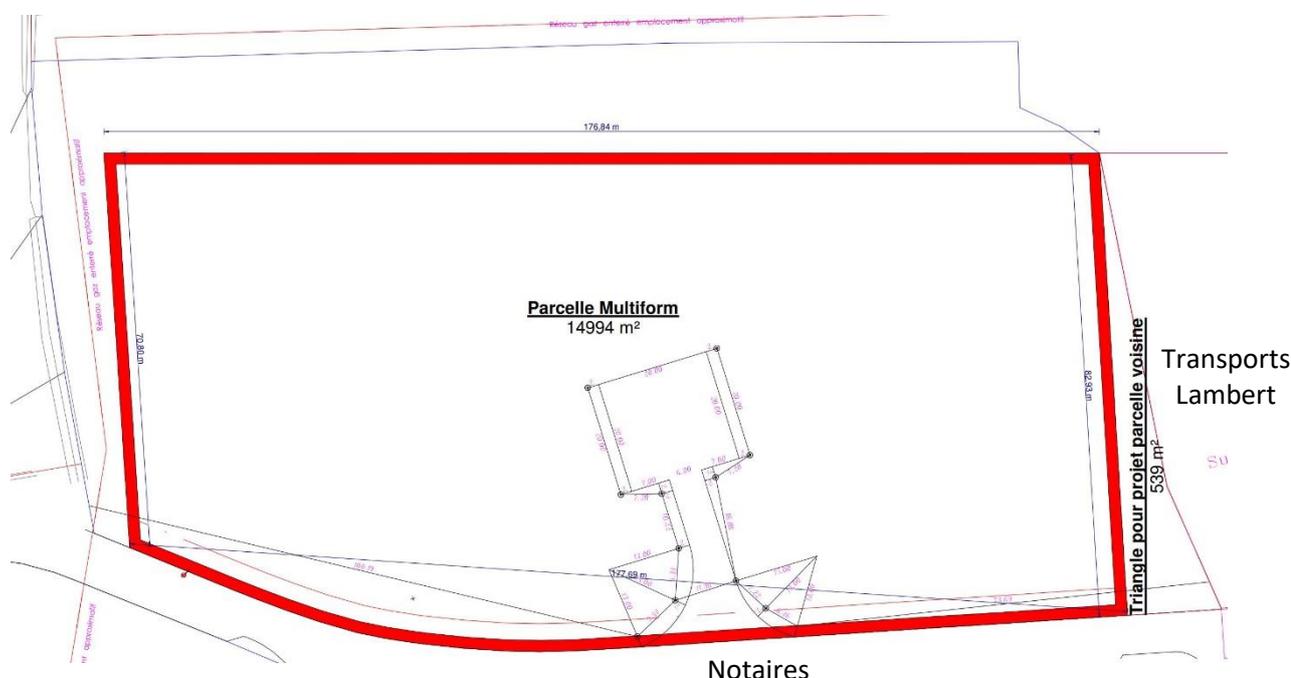
- Autorise** le président ou vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente de 6 203 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrale 000 ZP 161 (en partie et en cours de bornage) sur la zone d'activités économiques de La Colombe, à La Colombe, aux représentants de l'entreprise Fauvel, M. Nicolas Fauvel et Mme Charlène Fauvel en vue de l'implantation d'un bâtiment destiné à son activité de couverture. Les acquéreurs M. Nicolas Fauvel et Mme Charlène Fauvel auront la faculté de se substituer toute personne physique ou morale de leur choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à la présente délibération sous quelque forme que ce soit. Cette vente est consentie au prix de **97 765 € HT** avec application d'une TVA de 20 % pour un montant de **19 553 €** soit un total de **117 318 € TTC** pour une surface de **6 203 m<sup>2</sup>** (en cours de bornage).

**Vente de parcelle sur la ZA La Colombe à Multiform**  
**Délibération n°2020-016**

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, l'article L5211-37 du CGCT et la consultation de France Domaine dans le cadre d'une vente immobilière,  
Vu, l'avis favorable de la commission développement économique du 27 janvier 2017,

L'entreprise Multiform représentée par M. LEFRANC Bruno et M. LHUISSIER Grégoire, dont l'activité est la transformation des métaux en feuilles et la réalisation de pièces métalliques par repoussage et emboutissage, souhaite acquérir une surface de 14 994 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrales 000 ZP 167 et 000 ZP 160 (en partie, en cours de bornage) sur la zone d'activités économiques de La Colombe, à La Colombe, en vue de l'implantation d'un bâtiment. Les acquéreurs M. LEFRANC et M. LHUISSIER auront la faculté de se substituer toute personne physique ou morale de leur choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à la présente délibération sous quelque forme que ce soit.



La surface du lot est de **14 994 m<sup>2</sup> en cours de bornage**. Le prix de vente du terrain est de **75 000 € HT** avec application d'une TVA de 20% de **15 000 €** soit un total de **90 000 € TTC**.

Ce prix de vente tient compte de plusieurs éléments :

- Le maintien sur le territoire d'une entreprise emblématique du territoire dont le savoir-faire doit être sauvegardé.
- La parcelle est en retrait de la route départementale et offre moins de visibilité que les parcelles situées à proximité immédiate de la route.
- La topographie de ce terrain, à l'origine de l'abandon de plusieurs projets, qui induit des coûts de terrassement élevés sur une grande surface de terrain.
- La prise en charge par l'entreprise de l'accès à la parcelle évitant ainsi à Villedieu Intercom un investissement de voirie conséquent par la réalisation d'une raquette et de réseaux correspondants.
- La superficie importante de bâtiment créée et les revenus fiscaux futurs.

- La prise en charge par l'entreprise des frais de bornage

Il vous est proposé d'autoriser le président ou vice-président à procéder à la vente de cette parcelle.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

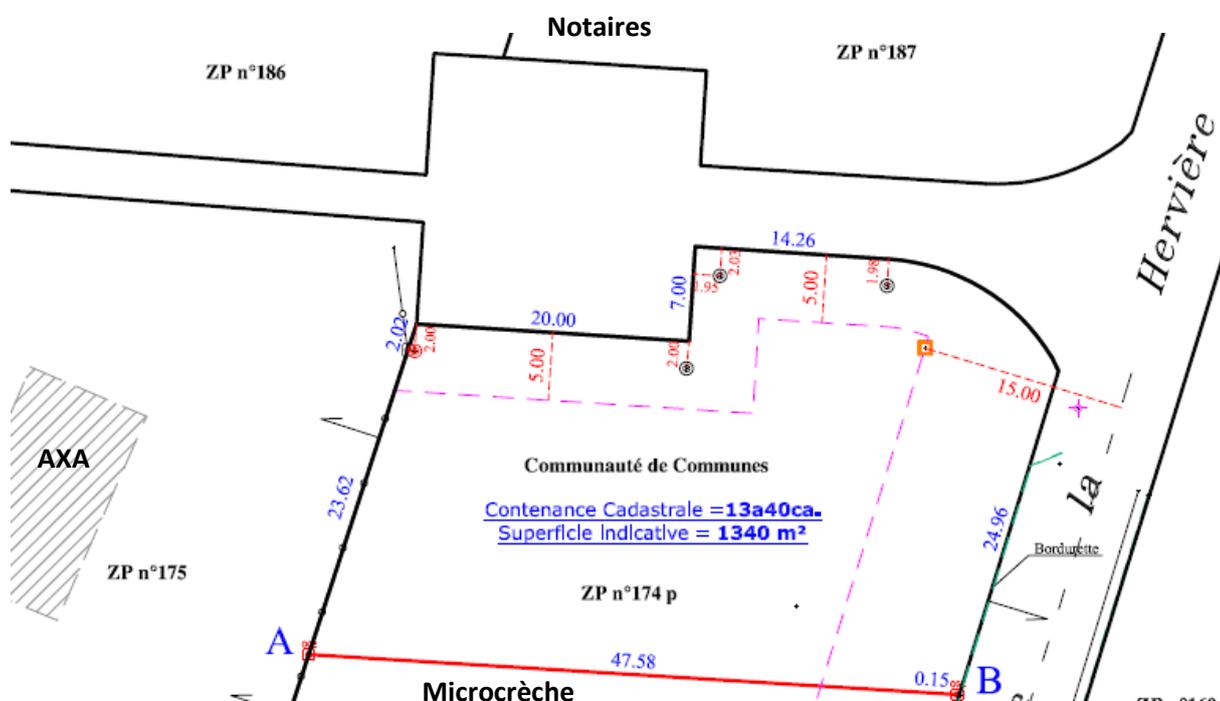
- **Autorise** le président ou vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente de 14 994 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrales 000 ZP 167 et 000 ZP 160 (en partie et en cours de bornage) sur la zone d'activités économiques de La Colombe, aux représentants de l'entreprise Multiform M. Lefranc et M. Lhuissier en vue de l'implantation d'un bâtiment destiné à son activité de transformation des métaux en feuilles et de réalisation de pièces métalliques par repoussage et emboutissage. Les acquéreurs M. Lefranc et M. Lhuissier auront la faculté de se substituer toute personne physique ou morale de leur choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à la présente délibération sous quelque forme que ce soit. Cette vente est consentie au prix de **75 000 € HT** avec application d'une TVA de 20 % pour un montant de **15 000 €** soit un total de **90 000 € TTC** pour une surface de **14 994 m<sup>2</sup>** (en cours de bornage).

**Vente de parcelle sur la ZA La Colombe à Terdici-Végétal**  
**Délibération n°2020-017**

*Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR*

Vu, l'article L5211-37 du CGCT et la consultation de France Domaine dans le cadre d'une vente immobilière,  
Vu, l'avis favorable de la commission développement économique du 27 janvier 2017,

L'entreprise Terdici-Végétal représentée par M. Jouault Joseph, dont l'activité est le commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail, souhaite se porter acquéreur d'une surface de 1 340 m<sup>2</sup> constituée de la parcelle cadastrale 000 ZP 174 (en partie) sur la zone d'activités économiques de La Colombe, à La Colombe, en vue de l'implantation d'un bâtiment permettant de regrouper les services administratifs des sociétés Goutière appro de Sainte-Cécile et Agridemeter sous le sigle Terdici-Végétal, l'activité du site de Sainte-Cécile étant conservée. L'acquéreur M. Jouault aura la faculté de se substituer toute personne physique ou morale de son choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à la présente délibération sous quelque forme que ce soit.



La surface du lot est de **1 340 m<sup>2</sup> en cours de bornage**. Le prix de vente du terrain est de **14 € HT/m<sup>2</sup>** soit **18 760 € HT** avec application d'une TVA de 20% de **3 752 €** soit un total de **22 512 € TTC**.

Il vous est proposé d'autoriser le président ou vice-président à procéder à la vente de cette parcelle.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le président ou vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente de la parcelle cadastrale 000 ZP 174 (en partie) sur la zone d'activités économiques de La Colombe, à La Colombe, au représentant de l'entreprise Terdici-Végétal en vue de l'implantation d'un bâtiment destiné à son activité administrative. L'acquéreur M. Jouault aura la faculté de se substituer toute personne physique ou morale de son choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à la présente délibération sous quelque forme que ce soit. Cette vente est consentie au prix **14 € HT/m<sup>2</sup>**, soit un prix de **18 760 € HT** avec application d'une TVA de 20 % pour un montant de **3 752 €** soit un total de **22 512 € TTC** pour une surface de **1 340 m<sup>2</sup>** (en cours de bornage).

Compte de gestion et compte administratif 2019 de la ZA du Cacquevel  
 Délibération n°2020-018

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
011- charges à caractère général	21 000,00 €	9 851,62 €	16 500,00 €	
65 – autres charges de gestion courante	10,00 €	0,32 €	9,96 €	
66 – charges financières	24 230,00 €	24 226,43 €	22 500,00 €	
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	654 161,00 €	654 160,69 €	668 239,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	30 230,00 €	30 226,43 €	29 000,00 €	
002 – Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,04 €	
<b>TOTAL</b>	<b>729 631,00 €</b>	<b>718 465,49 €</b>	<b>736 249,00 €</b>	

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €	
77 – Produits exceptionnelles	12 202,00 €	12 202,00 €	0,00 €	
002 Excédent de fonctionnement reporté	7 798,00 €	7 798,28 €	0,00 €	
042 – opérations d'ordre entre sections	679 391,00 €	668 238,74 €	707 239,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	30 230,00 €	30 226,43 €	29 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>729 631,00 €</b>	<b>718 465,45 €</b>	<b>736 249,00 €</b>	

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
16 – emprunts et dettes assimilés	39 965,00 €	39 964,42 €	39 965,00 €	
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	679 391,00 €	668 238,74 €	707 239,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>719 356,00 €</b>	<b>708 203,16 €</b>	<b>747 204,00 €</b>	

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
001 – Excédent d'investissement reporté	60 023,00 €	60 023,21 €	5 980,74 €	
16 – Emprunts et dettes assimilés	5 172,00 €	0,00 €	72 984,26 €	
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	654 161,00 €	654 160,69 €	668 239,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>719 356,00 €</b>	<b>714 183,90 €</b>	<b>747 204,00 €</b>	

C. VARIN sort de la salle et ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA du Cacquevel,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZA du Cacquevel.

<b>Budget primitif 2020 de la ZA du Cacquevel</b> <b>Délibération n°2020-019</b>
---

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le vice-président en charge des finances présente le projet de budget annexe primitif 2020 de la ZA du Cacquevel et rappelle que le budget est voté par chapitre.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Adopte** le budget annexe primitif 2020 de la ZA du Cacquevel de Villedieu Intercom :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 736 249.00 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 747 204.00 €

Compte de gestion et compte administratif 2019 de la ZA de La Colombe  
 Délibération n°2020-020

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
011- charges à caractère général	133 086,00 €	24 811,76 €	110 218,79 €	
65 – autres charges de gestion courante	70 010,00 €	70 000,55 €	10,00 €	
66 – charges financières	3 340,00 €	3 337,64 €	3 000,00 €	
002 – Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 186 385,00 €	912 045,85 €	917 963,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	12 340,00 €	11 412,64 €	12 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 405 161,00 €</b>	<b>1 021 608,44 €</b>	<b>1 043 191,79 €</b>	

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
002 - Excédent antérieur reporté	50 488,00 €	50 488,02 €	11 367,79 €	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	425 000,00 €	97 944,00 €	151 746,00 €	
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €	
042 – opérations d'ordre entre sections	917 323,00 €	873 131,57 €	868 068,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	12 340,00 €	11 412,64 €	12 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 405 161,00 €</b>	<b>1 032 976,23 €</b>	<b>1 043 191,79 €</b>	

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
16 – Emprunts et dettes assimilés	153 321,00 €	104 090,37 €	107 640,00 €	
001 – Déficit d'investissement reporté	115 741,00 €	115 740,02 €	1 916,11 €	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 323,00 €	873 131,57 €	868 068,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 186 385,00 €</b>	<b>1 092 961,96 €</b>	<b>977 624,11 €</b>	

Recettes d'investissement 2017 par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	179 000,00 €	59 661,11 €	
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 186 385,00 €	912 045,85 €	917 963,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 186 385,00 €</b>	<b>1 091 045,85 €</b>	<b>977 624,11 €</b>	

C. VARIN sort de la salle et ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 4) approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA La Colombe,
- 5) approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZA La Colombe.

<b>Budget primitif 2020 de la ZA de La Colombe</b> <b>Délibération n°2020-021</b>
--

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le vice-président présente le projet de budget annexe primitif 2020 de la ZA de La Colombe et rappelle que le budget est voté par chapitre.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Adopte** le budget annexe primitif 2020 de la ZA de La Colombe de Villedieu Intercom
  - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 043 191.79 €
  - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 977 624.11 €

Compte de gestion et compte administratif 2019 de la ZA de Sainte-Cécile  
 Délibération n°2020-022

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
002 – Déficit antérieur reporté	1,00 €	0,11 €	0,11 €	
011- charges à caractère général	20 000,00 €	1 760,00 €	4 000,00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €	
042 – opération d'ordre de section à section	88 032,00 €	88 031,69 €	89 792,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section	15 000,00 €	900,00 €	1 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>123 043,00 €</b>	<b>90 691,80 €</b>	<b>94 802,11 €</b>	

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
75 – Autres produits de gestion courante	11,00 €	0,00 €	10,11 €	
042 – opérations d'ordre entre sections	108 032,00 €	89 791,69 €	93 792,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	15 000,00 €	900,00 €	1 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>123 043,00 €</b>	<b>90 691,69 €</b>	<b>94 802,11 €</b>	

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
16 – emprunts et dettes assimilés	14 030,00 €	14 030,00 €	14 030,00 €	
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	108 032,00 €	89 791,69 €	93 792,00 €	
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>122 062,00 €</b>	<b>103 821,69 €</b>	<b>107 822,00 €</b>	

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
001 – Excédent d'investissement reporté	88,00 €	88,41 €	98,41 €	
16 – Emprunts et dettes assimilés	33 942,00 €	15 800,00 €	17 931,59 €	
040 – opérations d'ordre entre sections	88 032,00 €	88 031,69 €	89 792,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>122 062,00 €</b>	<b>103 920,10 €</b>	<b>107 822,00 €</b>	

C. VARIN sort de la salle et ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 6) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 7) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 8) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 9) approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA de Ste-Cécile,
- 10) approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZA de Ste-Cécile.

<b>Budget primitif 2020 de la ZA de Sainte-Cécile</b> <b>Délibération n°2020-023</b>
---

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le vice-président présente le projet de budget annexe primitif 2020 de la ZA de Ste-Cécile et rappelle que le budget est voté par chapitre.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Adopte** le budget annexe primitif 2020 de la ZA de Ste-Cécile de Villedieu Intercom
  - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 94 802.11 €
  - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 107 822.00 €

Compte de gestion et compte administratif 2019 de la ZA Percy  
 Délibération n°2020-024

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
011- charges à caractère général	407 530,00 €	254 113,40 €	140 239,37 €	
65 – autres charges de gestion courante	10,00 €	0,01 €	10,00 €	
042 – opérations d'ordre entre sections	522 337,00 €	503 923,27 €	215 915,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6 000,00 €	853,00 €	2 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>935 877,00 €</b>	<b>758 889,68 €</b>	<b>358 164,37 €</b>	

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
002 – Excédent de fonctionnement reporté	29 720,00 €	29 719,88 €	9 539,37 €	
70 – produits des services, domaine et vente	100 000,00 €	94 890,00 €	0,00 €	
74 – dotations, subventions et participations	124 100,00 €	0,00 €	102 600,00 €	
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €	
77 – Produits exceptionnels	155 992,00 €	155 990,49 €	0,00 €	
042 – opérations d'ordre entre sections	520 055,00 €	486 975,68 €	244 015,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6 000,00 €	853,00 €	2 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>935 877,00 €</b>	<b>768 429,05 €</b>	<b>358 164,37 €</b>	

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
001 – Déficit d'investissement reporté	51 598,00 €	51 597,28 €	34 649,69 €	
16 – emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	520 055,00 €	486 975,68 €	244 015,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>571 653,00 €</b>	<b>538 572,96 €</b>	<b>278 664,69 €</b>	

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 31.12.19	BP 2020	Réalisé 31.12.20
16 – Emprunts et dettes assimilés	49 316,00 €	0,00 €	62 749,69 €	
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	522 337,00 €	503 923,27 €	215 915,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>571 653,00 €</b>	<b>503 923,27 €</b>	<b>278 664,69 €</b>	

C. VARIN sort de la salle et ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA de Percy,
- approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZA de Percy.

<b>Budget primitif 2020 de la ZA de Percy-en-Normandie</b> <b>Délibération n°2020-025</b>
--

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le vice-président présente le projet de budget annexe primitif 2020 de la ZA de Percy et rappelle que le budget est voté par chapitre

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Adopte** le budget annexe primitif 2020 de la ZA de Percy de Villedieu Intercom
  - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 358 164.37 €
  - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 278 664.69 €

<p><b>Programme 3 – développement économique et urbanisme</b> <b>Mission 4 – urbanisme et habitat</b> <b>Délibération n°2020-026</b></p>
--

*Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR*

**PROGRAMME 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISME**

MISSION 4 – URBANISME ET HABITAT (*fiche 25*)

**JP.VAVASSEUR + 3 conseillers délégués M. ALIX / Y. LECOURT / M. BRIENS**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Mettre en place une politique d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Intercom, harmonieuse et équilibrée, qui répondra aux attentes économiques, sociétales et environnementales.

Accompagner les actions de rénovation de l'habitat afin d'attirer de nouvelles populations et de maintenir la vitalité et l'attractivité des centres-bourgs.

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Elaborer et adopter un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Déployer une Opération programmée de l'Habitat sur l'ensemble du territoire de l'Intercom.

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
- Chargé de mission Urbanisme et Habitat

---

**Référence aux statuts**

*Compétences obligatoires*

1) *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*

- a. *Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*
- b. *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*
- c. *Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire*

*Compétences optionnelles :*

2) *Politique du logement et du cadre de vie*

- a. *Réalisation, gestion et suivi des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)*
- b. *Réalisation, gestion et suivi de toutes autres opérations conventionnelles d'amélioration de l'habitat*
- c. *Construction d'un logement locatif à la Haye-Bellefond*
- d. *Réhabilitation du presbytère de Maupertuis pour la création de deux logements locatifs*

*Création, gestion et entretien du Foyer Jeunes Travailleurs de Villedieu-les-Poêles*

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
011 – Charges à caractère général	25 500.00 €	9 037.14 €	23 000.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	46 710.00 €	43 763.16 €	46 061.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	400.00 €	393.47 €	400.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 610.00 €</b>	<b>53 193.77 €</b>	<b>69 461.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	3 255.56 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 255.56 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	376 070.00 €	87 797.04 €	383 721.60 €
204 – Subventions d'équipement versées	15 000.00 €	0.00 €	150 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €

041 – opérations patrimoniales	31 950.00 €	2 431.05 €	0.00 €
TOTAL	423 020.00 €	90 228.09 €	533 721.60 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	25 000.00 €	21 075.00 €	151 925.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – immobilisations incorporelles	30 000.00 €	29 213.81 €	0.00 €
041 – opérations patrimoniales	31 950.00 €	2 431.05 €	0.00 €
TOTAL	86 950.00 €	52 719.86 €	151 925.00 €

#### Détail des investissements

- Finalisation PLU de Villedieu
- PLUi
- OPAH

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 3 – développement économique et urbanisme / mission 4 – urbanisme et habitat
- Valide le budget affecté à ce programme

## Approbation de la révision du PLU de Villedieu-les-Poêles -Rouffigny

### Délibération n°2020-027

*Rapporteur : Jean Pierre VAVASSEUR*

- Vu, le code de l'urbanisme et notamment son article L 153-21 et R 153-20 et suivant,  
Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5214-16,  
Vu, l'approbation des statuts modifiés de la communauté de communes de Villedieu Intercom du 30 juin 2017,  
Vu, la délibération n°62-2016 du conseil municipal de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, en date du 4 avril 2016, prescrivant la révision du plan local d'urbanisme,  
Vu, la délibération n°116-2016 du conseil municipal de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, en date du 12 septembre 2016, approuvant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,  
Vu, la délibération communautaire n° 2018-166, en date du 11 octobre 2018, approuvant le projet d'aménagement et de développement durables,  
Vu, la délibération communautaire n°2019-43, en date du 21 mars 2019,  
Vu, les avis des Personnes Publiques Associées,  
Vu, l'arrêté du Président de Villedieu Intercom n°2019-01, en date du 1 octobre 2019, ordonnant une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme, enquête publique qui s'est déroulée du lundi 28 octobre au vendredi 29 novembre inclus,  
Vu, l'avis de l'autorité environnementale en date du 1 juillet 2019,  
Vu, le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,

La révision du PLU de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny a été guidée à la fois par :

- La politique des élus du territoire, déclinées au sein du PADD
- Par des dispositions réglementaires (lois-cadres) et spatiales (SCoT) de normes supérieures.

Aussi, le PLU respecte les normes et grands principes édictés par les lois suivantes :

Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, enrichie par la loi Engagement National pour le Logement, dite « ENL » du 13 juillet 2006, il assure :

- L'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels,
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- Le respect de l'environnement par une gestion économe de l'espace, la prise en compte des risques, la maîtrise de la circulation automobile, la sauvegarde des patrimoines naturels et bâtis.

Il précise les moyens mis en œuvre pour lutter contre le changement climatique, pour préserver la biodiversité et contribuer à un environnement respectueux de la santé.

Par ailleurs, le PLU respecte également la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » du 24 mars 2014 et qui réaffirme les principes fixés par les précédentes lois en complétant le contenu des pièces du PLU au sujet notamment des déplacements, du paysage, de la consommation d'espace, de la biodiversité. Elle encadre également la constructibilité en zones agricoles, naturelles et forestières, règles qui ont par la suite été assouplies par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 novembre 2014 et la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi « Macron ») du 6 août 2015.

Enfin, le PLU a aussi pris en compte et respecte :

- La loi de simplification de la vie des entreprises du 20 décembre 2014,

- La loi « Macron » du 6 août 2015,
- La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- La loi « Transition énergétique » du 17 août 2015

### **La composition du projet de PLU révisé**

Le projet de PLU révisé est constitué des documents suivants :

- Un rapport de présentation qui comporte un diagnostic, un état initial de l'environnement, une justification des choix retenus, ainsi qu'une évaluation environnementale
- Un projet d'aménagement et de développement durables
- Un règlement qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones
- Des orientations d'aménagement et de programmation
- Des annexes

### **Le projet de PLU révisé et les choix retenus**

*Les 5 axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables*

- Axe 1 : démographie et logement
- Axe 2 : développement urbain
- Axe 3 : environnement et patrimoine
- Axe 4 : environnement et cadre de vie
- Axe 5 : activités économiques
- Axe 6 : déplacements, transports et communication numérique

### *Les objectifs de moindre consommation foncière*

La traduction de ce projet doit aussi répondre à des objectifs de moindre consommation foncière qui se traduisent par une consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers projetée à horizon 10 ans de l'ordre de 3,6 hectares.

### *Les orientations d'aménagement et de programmation*

Les OAP sectorielles encadrent le développement de 2 secteurs aux échelles, problématiques et enjeux variables, en complément du règlement écrit. Au sein de ces secteurs, les autorisations d'urbanisme devront être compatibles avec les orientations définies dans les OAP sectorielles.

Pour faciliter leur lecture, ces OAP sont structurées et présentées de façon homogène avec :

- Présentation du contexte et du site
- Un schéma d'organisation
- Une partie littéraire traitant des principes thématiques d'aménagement

### *Le règlement : philosophie d'élaboration et description des principales zones*

Les objectifs ont été de :

- Simplifier et rendre plus lisible l’affichage des règles
- Décliner réglementairement le projet affirmé pour le territoire au travers du PADD en pleine compatibilité avec les orientations du SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et en introduisant de nouveaux éléments tels que :
  - La Trame Verte et Bleue identifiée au plan de zonage et issue notamment du SCoT
  - Une réduction des périmètres des secteurs à urbaniser inscrits dans le document antérieur pour modérer la consommation foncière (78 hectares de zones à urbaniser dans le PLU de 2007, 3,6 hectares de zones à urbaniser dans le PLU révisé en 2020)
  - La mise en place de nouveaux outils de préservation et de valorisation des éléments patrimoniaux, qu’ils soient végétaux ou bâtis après un travail d’inventaires (bocager et patrimonial) sur l’ensemble du territoire
  - La prise en compte des objectifs de densification et d’optimisation des espaces urbains avec l’adaptation des règles de hauteurs, d’emprise au sol et de retrait

Le zonage reprend les principales zones suivantes :

- **Les zones urbaines** : elles sont repérées sur les documents graphiques par le sigle représenté par la lettre « U ». En fonction de leur finalité, les règles applicables évoluent en fonction des secteurs. Elles comprennent :
  - Une zone urbaine centrale « Ua », qui correspond le plus souvent aux constructions mitoyennes, implantées à l’alignement de la voie sur de petites parcelles, en limites séparatives et déployées de manière concentrique autour de l’église, qui correspond également au centre ancien de l’agglomération de Villedieu-les-Poêles
  - Une zone urbaine d’extension « Ub » qui correspond à une urbanisation plus récente, réalisée soit en opération groupée sous forme de lotissements soit au coup par coup via des opérations individuelles. Les parcelles sont de plus grandes tailles et la mitoyenneté se fait rare. La zone Ub regroupe le plus souvent des constructions à usage d’habitation mais peut également accueillir des commerces et services. Dès lors, la mixité habitation/activités compatibles avec l’habitat est admise.
  - Une zone urbaine à vocation d’équipements et de loisirs, « Ul » qui correspond aux groupements de constructions liées aux équipements publics et de loisirs. On y retrouve notamment les infrastructures sportives.
  - Une zone urbaine à vocation économique, « Ue », qui correspond aux zones d’activités implantées dans la commune.
- **Les zones à urbaniser** : ce sont les zones dites « AU », à vocation habitat (AUh). Deux secteurs « 1AUh » ont été délimités, correspondant à des secteurs à urbaniser à court terme, à vocation d’accueil d’habitations. 1 secteur 2AUh a été délimité, qui correspond à une urbanisation à vocation d’accueil d’habitations à moyen/long terme.
- **Les zones agricoles** : ce sont les zones dites « A ». Elles correspondent aux secteurs de la commune équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. En zone A, un siège d’exploitation nouveau peut trouver sa place.
- **Les zones naturelles et forestières** : ce sont les zones dites « N » qui correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux

naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère paysager en cœur de bourg. Cette zone a été délimitée dans l'esprit de préserver la Trame Verte et Bleue en prenant en considération les éléments suivants :

- **Cours d'eau**
  - **Zones inondables**
  - **Espaces naturels protégés et inventoriés**
  - **Boisements**
  - **Zones humides à proximité des grands ensembles naturels**
- Le zonage comprend des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées, au nombre de 3 :
    - *Secteur « Ag »* : projet d'une aire de petit passage des gens du voyage
    - *Secteur « Nc »* : fonctionnement du camping des Chevaliers de Malte
    - *Secteur « Nca »* : fonctionnement et extension de la carrière de La Jaunais

#### Les incidences du projet sur l'environnement

Le PLU révisé vise à répondre à des enjeux multiples, environnementaux, sociaux, économiques. Face à ces enjeux, la concertation menée tout au long de la démarche de révision du PLU a eu pour but de dégager une réponse équilibrée, nécessairement porteuse d'impacts environnementaux positifs et négatifs.

S'agissant de la consommation d'espace, la principale incidence positive du projet de PLU révisé réside dans la lutte contre le mitage foncier et l'étalement urbain qui sont fortement consommateurs d'espace. Ainsi, face à la nécessité de créer des nouveaux logements, le PLU révisé propose un tissu urbain plus compact, une densification des espaces urbanisés avec des objectifs de logements et de renouvellement urbain adaptés.

Toutes ces orientations en faveur de la maîtrise de la consommation de l'espace concourent à la préservation des éléments naturels et de la Trame Verte et Bleue du territoire. Cette Trame Verte et Bleue, et plus globalement la biodiversité, font l'objet d'une protection importante dans le PLU révisé, par la mise en œuvre d'outils spécifiques sur les éléments constituant les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques.

S'agissant de la protection des paysages et du patrimoine, l'ensemble du territoire dispose d'un patrimoine naturel et bâti intéressant à préserver. Le projet vise à accorder le développement du territoire et la préservation des richesses paysagères locales. Les identités culturelles et historiques sont préservées.

En ce qui concerne l'énergie, la qualité de l'air et l'émission de gaz à effet de serre, le projet de PLU révisé est construit autour du principe de consolidation de l'armature urbaine. Cette organisation structurée intègre les déplacements quotidiens en rapprochant autant que possibles les habitants et les usagers du territoire, des services et activités dont ils ont besoin. Le PLU révisé permet l'isolation thermique par l'extérieur des constructions et encourage ainsi les rénovations thermiques performantes.

S'agissant de la gestion de l'eau et des déchets, le projet de PLU révisé entend réduire les ruissellements en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation du sol dans le tissu urbain. Il s'agit également de préserver les milieux naturels en prenant en compte les zones humides.

#### **Consultation des communes et des personnes publiques associées :**

A la suite de l'arrêt du projet de PLU révisé, le projet de PLU révisé arrêté a été transmis aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'aux personnes consultées en application du Code de l'urbanisme. Parallèlement, l'Autorité Environnementale de l'Etat a été amenée à émettre un avis sur l'évaluation environnementale du projet de PLU révisé.

Le conseil municipal de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny a émis un avis favorable au projet arrêté de PLU révisé. Cet avis s'accompagne de demandes de prise en compte d'observations. L'analyse de ces avis, ainsi que les adaptations proposées au projet de PLU révisé pour en tenir compte, sont synthétisées dans l'annexe. Les communes La Colombe et La Bloutière ont émis un avis favorable, la commune de Chérencé-le-Héron a émis un avis défavorable.

En ce qui concerne les autres avis :

- Par courrier du 06 mai 2019, l'Etat-Major de zone de défense de Rennes émet un avis défavorable sur le projet de PLU révisé et demande la prise en compte de la servitude PT2 500 554 01,
- Par courrier du 20 mai 2019, la SNCF demande la suppression d'un emplacement réservé,
- Par courrier du 18 juin 2019, RTE demande des modifications du règlement littéral,
- Par courrier du 20 juin 2019, le Président de la Chambre d'Agriculture précise que des modifications devront être apportées au dossier
- Par courrier du 27 juin 2019, le Président du PETR Sud-Manche a demandé des compléments à apporter au dossier,
- Par courrier du 01 juillet 2019, la CDPENAF émet un avis favorable sur le projet de PLU révisé ainsi que sur les STECAL,
- Par courrier du 11 juillet 2019, la DDTM émet un avis réservé avec des remarques,
- Par courrier du 25 juillet 2019, l'Autorité Environnementale indique ne pas se prononcer sur le projet de PLU révisé,
- Par courrier en date du 29 mai 2019, le Directeur Régional des Affaires Culturelles a émis un avis favorable avec réserve
- La MRAe a émis un avis favorable par défaut le 03 mai 2018

### **Procédure d'enquête publique**

Le Président du tribunal administratif de Caen, par décision n°19000044/14 du 29 05 2019 a désigné le commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique sur le projet de PLU révisé. Par arrêté de la Communauté de Communes n°2019-01 du 1 octobre 2019, le président de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

Le commissaire enquêteur a conduit l'enquête pendant 31 jours consécutifs, du 28 octobre au 29 novembre 2019. Il a recueilli les observations du public sur les projets soumis à l'enquête.

Les thèmes majoritairement abordés concernent :

- Le changement de destination
- Le zonage habitat
- L'environnement, les cours d'eau

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis sur les principales thématiques du projet de PLU révisé et sur les principaux documents constituant le document d'urbanisme.

Au terme du document, le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme révisé.

Cet avis est assorti des réserves suivantes : Que soient apportées au dossier

- Les précisions et corrections demandées par le commissaire enquêteur telles que développées au rapport et validées par Villedieu Intercom.

- Les compléments de pièces à joindre au dossier de PLU révisé mentionnés au rapport et validés par Villedieu Intercom.

- et que soient pris en compte les observations du public qui ont été validées par Villedieu Intercom en concertation avec le commissaire enquêteur et ce conformément aux engagements de Villedieu Intercom confirmés dans son mémoire en réponse du 16 décembre 2019 annexé au rapport.

Considérant que le rapport, l'avis et les conclusions favorables du commissaire enquêteur et les avis émis par les personnes publiques associées ont donc justifié plusieurs modifications au dossier de révision générale du plan local d'urbanisme révisé, qui n'apportent aucune atteinte à l'économie générale du plan local d'urbanisme,

Considérant que le plan local d'urbanisme révisé, tel qu'il est présenté au conseil communautaire, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme,

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et avec 2 voix contre, 1 abstention et 42 voix pour**

- **Approuve** la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **Décide que** la délibération fera l'objet des mesures de publicité et de publication prévues aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme.
- **Décide que** le dossier de révision soit tenu à disposition du public au siège de Villedieu Intercom et à la mairie de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Plan Climat Air Energie Territorial – déclaration d'intention**  
**Délibération n°2020-028**

*Rapporteur : Charly VARIN*

Vu, l'article L121-18 du code de l'environnement

Monsieur le président informe l'assemblée que la déclaration d'intention doit comporter les informations suivantes :

- 1- Les motivations et raisons d'être du projet ;
- 2- Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- 3- La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;
- 4- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- 5- Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public.

1- Les motivations et raisons d'être du projet

La communauté de communes Villedieu Intercom n'a pas l'obligation réglementaire de réaliser un plan climat air énergie territorial, néanmoins elle souhaite engager une démarche volontaire, aux côtés des deux autres EPCI du PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel. Il s'agit d'une démarche territoriale de développement durable, à la fois stratégique et opérationnelle, qui a pour principaux enjeux :

- Réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Production d'énergies renouvelables et de récupération pour développer le mix énergétique ;
- Développement du stockage carbone sur le territoire ;
- Adaptation du territoire aux effets du changement climatique ;
- Production biosourcée à usages autres qu'alimentaire ;
- Evolution coordonnée de réseaux énergétiques ;
- Livraison d'énergie renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur, la valorisation des potentiels d'énergie de récupération et de stockage.
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et leurs concentrations

Cette démarche territoriale, portée par la communauté de communes Villedieu Intercom, a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs pour une meilleure appropriation des enjeux et une meilleure mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire.

Avec une révision prévue tous les 6 ans, le plan climat air énergie territorial s'inscrit dans le temps pour faire évoluer les comportements. Il comporte quatre volets : un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

2- Le plan ou le programme dont il découle

Le plan climat air énergie territorial s'inscrit dans la lignée de l'Accord de Paris, ratifié par la France le 4 novembre 2016, et qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 2°C à l'horizon 2100.

Au niveau européen, les chefs d'état et de gouvernement ont adopté, à l'occasion du Conseil européen d'octobre 2014, des objectifs à l'horizon 2030. Ils concernent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration et l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Au niveau national, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs globaux aux horizons 2030 et 2050, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et de 75% entre 1990 et 2050 (facteur 4) ;

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030.

Par ailleurs, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, fixe un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050.

Au niveau régional, le plan climat air énergie territorial devra être compatible avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui remplacera le schéma régional climat air énergie (SRCAE) et intégrera ses objectifs. « Etre compatible avec » signifie ne pas être en contradiction avec les options fondamentales.

Le plan climat air énergie territorial doit prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel.

### 3- La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

Le territoire concerné par le plan climat air énergie territorial est celui de la communauté de communes Villedieu Intercom, composé des communes suivantes :

Beslon  
 La Bloutière  
 Boisyvon  
 Bourguenolles  
 Champrépus  
 La Chapelle Cécelin  
 Chérencé-le-Héron  
 La Colombe  
 Coulouvray-Boisbenâtre  
 Fleury  
 Le Guislain  
 La Haye-Bellefond  
 La Lande-d'Airou  
 Margueray  
 Maupertuis  
 Montabot  
 Montbray  
 Morigny  
 Percy-en-Normandie  
 Sainte-Cécile  
 Saint-Martin le Bouillant  
 Saint-Maur-des-Bois  
 Saint-Pois  
 Le Tanu  
 La Trinité  
 Villebaudon  
 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

### 4- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

L'élaboration du plan climat air énergie territorial débouche sur la mise en œuvre d'un programme d'actions. Les actions porteront notamment sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, la préservation des ressources locales, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et l'anticipation des impacts du changement climatique.

Ce projet vise ainsi à améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants et des acteurs du territoire. Néanmoins, certaines actions pourraient avoir des incidences directes ou indirectes sur l'environnement, c'est pourquoi elles devront intégrer une approche « Eviter Réduire Compenser ». A titre d'exemple :

- L'installation d'une centrale photovoltaïque au sol peut impacter le paysage et/ou des infrastructures existantes ;
- L'exploitation de ressources locales comme le bois-énergie peut avoir des conséquences sur le paysage, la biodiversité et l'augmentation du transport de cette marchandise ;
- L'utilisation non maîtrisée du bois-énergie peut avoir des conséquences sur la qualité de l'air.

Le plan climat air énergie territorial doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (article L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement). Elle vise à assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. Elle doit permettre de présenter le meilleur compromis entre les objectifs du plan climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

#### 5- Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public

La concertation préalable a pour objectif la co-construction du plan climat air énergie territorial afin d'assurer une mise en œuvre partagée du programme d'actions avec l'ensemble des acteurs identifiés.

Suite à un travail préparatoire en interne courant 2019, le dispositif de concertation comprendra notamment :

- Un registre mis à disposition du public pour lui permettre de s'exprimer. Ce registre sera disponible au siège de la communauté de communes, aux heures d'ouverture habituelles ;
- Une saisine du conseil de développement représentant la société civile ;
- Un séminaire des élus du territoire sur les actions opérationnelles ;
- Une restitution du programme d'actions.

Les modalités de la concertation (lieux, horaires, déroulements) seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur le site internet de la communauté de communes Villedieu Intercom.

La présente déclaration d'intention est publiée et téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes Villedieu Intercom : <https://www.villedieu-intercom.fr/> et sur le site internet des services de l'Etat de la Manche : <http://www.manche.gouv.fr/>

Le public pourra s'exprimer dans un délai de 4 mois à compter de la date de publication de la déclaration d'intention sur le site internet des services de l'Etat de la Manche :

- Par voie postale à l'adresse suivante : DDTM50-477, boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 SAINT-LO Cedex
- Par voie électronique à l'adresse : [ddtm-sadt-at@manche.gouv.fr](mailto:ddtm-sadt-at@manche.gouv.fr)

#### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à**

- **Prend acte** des modalités d'animation et de mise en œuvre de la démarche de PCAET ;
- **Met en place** les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET explicitées ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération,

Approbation du Plan de Paysage relatif à la démarche d'écriture du Plan de Gestion du bien inscrit au patrimoine mondial – UNESCO « Mont-Saint-Michel et sa baie  
Délibération n°2020-029

*Rapporteur : Charly VARIN*

**CONTEXTE :**

C'est la convention UNESCO de 1972, un traité international, qui fonde les valeurs du patrimoine mondial. Ce traité, ratifié par les 193 Etats qui l'ont souhaité, offre une légitimité à l'action internationale pour la préservation d'édifices, de monuments, de paysages, de milieux dont l'intérêt dépasse celui des seuls Etats.

Le « Mont-Saint-Michel et sa baie » fait partie des premiers biens inscrits à la demande de l'Etat Français, au titre du patrimoine mondial, aux côtés du « Palais et Parc de Versailles », de la « Basilique et colline de Vézelay », de la « Cathédrale de Chartres » et des « Sites préhistoriques et grottes ornées de la Vallée de la Vézère ».

Ainsi, le « Mont-Saint-Michel et sa baie » est l'objet de toutes les attentions que nécessitent la préservation de son **intégrité** et de son **authenticité**, conditions absolument nécessaires pour faire partie des trésors de l'Humanité. Avec la **Valeur Universelle Exceptionnelle** d'un bien, la notion de **critères** et de prescriptions en matière de **gestion**, nous approchons le vocabulaire du patrimoine mondial.

Pour comprendre ce vocabulaire qui peut paraître abscons et motive aujourd'hui pourtant nombre de candidatures à travers le monde, il faut prendre un peu de hauteur et s'extraire de l'histoire d'un Pays pour approcher l'histoire de l'Homme. En effet, la **clé essentielle à la base de la convention de 1972** est celle de la **Valeur Universelle Exceptionnelle**. En l'occurrence, il s'agit d'amener le visiteur des lieux à appréhender ce qu'ils représentent pour l'histoire de l'Homme et sa singularité pour la représenter.

A travers leur démarche construite depuis 2014, **acteurs locaux normands et bretons se sont réunis pour faire en sorte que local et universel puissent se conjuguer au présent et préparer le futur : la préservation du bien**. Ils ont mis en place une gouvernance, convaincus qu'ils étaient que la réponse à leurs travaux devait être collective, réunissant d'abord les collectivités locales et l'État. Puis, ils ont souhaité l'élargir aux représentants des forces vives et des associations. Ils ont donné un **rythme** à leurs échanges et s'affichent aujourd'hui en **responsables** de l'avancée des travaux.

Le futur plan de Gestion du bien "Mont-Saint-Michel et sa baie", nécessaire pour asseoir ce projet d'équilibre entre préservation et développement **comportera plusieurs chapitres** dont les titres ne sont pas encore déterminés mais dont l'architecture est souvent organisée autour de cinq chapitres, en France : la gouvernance, la connaissance, la conservation, le développement et l'aménagement, la médiation et la communication. **L'écriture d'au moins deux des chapitres de ce plan de gestion est amorcée par la dynamique engagée autour de la démarche de plan de paysage : celui de la gouvernance et de l'aménagement/développement.**

Les élus locaux ont souhaité **partager leur envie d'agir** sur ce territoire ô combien exceptionnel en proposant des actions de préfiguration du futur plan de gestion **permettant ainsi de s'essayer, chapitre par chapitre, au plus proche des acteurs du territoire, au futur projet de mise en lumière du bien UNESCO.**

Pour le « Mont-Saint-Michel et sa Baie », contrairement aux candidatures récentes, **la construction du projet d'équilibre entre préservation et développement, comme ce retour à l'essentiel, aux fondements de cette Valeur Universelle Exceptionnelle, sont réalisés et partagés a posteriori. Ils ont été souhaités dans un cadre collectif et local, mêlant différents acteurs publics et privés et plaçant le territoire dans son ensemble, à l'échelle de la zone tampon.** Ce cadre de travail collectif a démarré réellement, au plus proche des acteurs locaux, dans le cadre d'une démarche de Plan de Paysage.

Cette démarche permettait d'embrasser nombre de sujets dans un objectif d'articulation les uns par rapport aux autres et dans une recherche d'équilibre. Elle a également permis de répondre aux fondements de la convention de 1972 qui lie le patrimoine naturel au patrimoine culturel. Nous noterons que le logo du patrimoine mondial est formé d'un cercle pour le patrimoine naturel et d'un carré pour le patrimoine culturel. La liaison continue entre les deux formes montre l'interdépendance entre nature et culture au niveau mondial.

L'interface naturelle n'a pas été oubliée dans le titre même de l'inscription « Mont-Saint-Michel et sa Baie. Le choix fait par les acteurs du territoire d'entrer dans ce sujet par une démarche de Plan de Paysage n'est pas anodin ; il est volontairement inspiré par la convention et par l'esprit des lieux.

Enfin, le concept de « valeurs » est commun au paysage et à la façon d'appréhender la question du patrimoine mondial.

## SYNTHESE DE LA DEMARCHE DE PLAN DE PAYSAGE

### Objectif de la démarche

- Débuter l'écriture du plan de gestion par une **démarche préalable de mobilisation et de partage** dans le cadre d'un Plan de paysage.

### Modalités de partage :

- Personne n'étant seul responsable de la question du paysage, **trois temps forts** ont ponctué le processus d'élaboration, complétés par de nombreux comités techniques et de pilotage :
  - les « **Journées de lecture des paysages** », organisées le 14 mai, 13 juin et 26 juin 2018,
  - les « **Ateliers diagnostics** », qui ont eu lieu les 1er et 10 octobre 2018,
  - et enfin les « **Ateliers action** », qui se sont déroulés les 05 avril, 06 mai et 24 mai 2019.

### Composition de l'étude :

Le Plan de paysage du Mont-Saint-Michel et de sa baie s'est ainsi déroulé en différentes phases, qui ont toutes donné lieu à l'édition d'un rapport :

- **Phase 1 :** Méthodologie
- **Phase 2 :** Diagnostic/Argumentaire
- **Phase 3 :** Axes et objectifs de qualité paysagère, avec cartes
- **Phase 4 :** Programme d'actions
- - Synthèse

### La notion de Valeur Paysagère au centre des travaux :

**Le Plan de paysage a été construit autour de la notion de valeur**, qui constituera le point d'articulation entre le Plan de paysage et le Plan de gestion. Ces valeurs fondent l'identité du Mont-Saint-Michel et de sa Baie. **Elles ont non seulement vocation à être préservées mais aussi pérennisées et développées.** Les partages d'expériences ont permis de faire émerger sept valeurs qui définissent « l'esprit des lieux » :

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie
2. Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque
3. L'estran : un paysage « mystique », des milieux singuliers, une économie adaptée
4. Une agriculture et un bocage puissamment identitaires
5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques
6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs
7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie

### Un programme d'actions à mettre en œuvre et des moyens à mobiliser pour se faire :

Les enjeux ainsi précisés ont permis d'élaborer un programme d'actions à mettre en œuvre à court terme (2019-2022).

Celles-ci sont listées aux pages 38 à 41 du document de synthèse. Les premières actions proposées sont les

suivantes :

- **Rédiger le Plan de gestion UNESCO** dans les mêmes conditions de gouvernance,
- **Conserver à court terme la coordination des structures de gouvernance en place** et engager une réflexion juridique, financière et fonctionnelle sur la structure de gouvernance adaptée en complément de l'EPIC national en cours de montage,
- **Définir une charte d'engagement en faveur des valeurs UNESCO, proposée à la délibération des communes, des intercommunalités puis des Départements et des Régions avant le renouvellement des municipales,**
- **Poursuivre la rédaction des outils de communication** mis à disposition des collectivités
- **Poursuivre la réflexion et expérimenter une méthode transversale interdépartementale sur l'intégration d'«abris»** permettant le stationnement des troupeaux à une distance acceptable de l'estran/zones de pâture,
- **Expérimenter la tenue d'«ateliers du paysage urbain»,** fondant le développement et la **valorisation des villes sur l'identification et la mise en récit du patrimoine local** à une échelle communale plus réduite,
- **Finaliser l'aménagement de la « Véloroute/Voie verte de la Baie du MSM de Saint-Malo à Granville » d'ici 2022** et mettre en place un jalonnement sobre.

#### **DELIBERATION :**

**CONSIDÉRANT** que dès son origine, la convention du patrimoine mondial lie les notions de patrimoine culturel et de patrimoine naturel, imbriquées dans le logo UNESCO et indissociables de la notion de patrimoine commun à l'humanité en ce qu'elle caractérise la relation de l'homme et de son environnement,

**CONSIDÉRANT** la démarche de plan de Paysage comme :

- indispensable et un préalable, en ce qu'elle a permis d'asseoir un principe de gouvernance, basée sur la concertation, l'appropriation et le suivi-réactif. A ce titre, elle préfigure le volet « Gouvernance du bien » du futur Plan de Gestion,
- constitutive, en ce qu'elle a amorcé la notion de valeur, point d'articulation entre Plan de paysage et Plan de gestion. A ce titre, elle préfigure le volet « Aménagement et Usages » du futur Plan de Gestion,

**CONSIDÉRANT** 5 enjeux constitutifs d'un plan de gestion :

- Gouvernance
- Connaissance
- Conservation
- Développement et aménagement
- Médiation et communication

**CONSIDÉRANT** la notion de valeur commune aux deux démarches de Plan de Paysage et de plan de gestion, la valeur paysagère pour l'un, la Valeur Universelle Exceptionnelle pour l'autre,

**CONSIDÉRANT** les interactions entre ces Valeurs,

**CONSIDÉRANT** les 7 valeurs paysagères identifiées :

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

2. Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque
3. L'éstran : un paysage « mystique », des milieux singuliers, une économie adaptée
4. Une agriculture et un bocage puissamment identitaires
5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques
6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs
7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **RECONNAIT** l'inscription de tout ou partie de notre territoire, à la zone cœur de Bien et/ou à la zone tampon du site inscrit au patrimoine mondial (cf. carte en annexe de la zone tampon),
- **RECONNAIT** la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, mentionnée en préambule, qui fonde les motivations pour lesquelles ce Bien a été inscrit par le Comité du patrimoine mondial sur la liste du patrimoine mondial,
- **ACCEPTE** notre participation à la démarche d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de gestion du Bien qui doit assurer sa préservation et sa valorisation, pour permettre sa transmission aux générations futures, dans les conditions de son authenticité et de son intégrité
- **VALIDE** les principes méthodologiques suivants :
  - Action conjointe de l'Etat et des collectivités locales dans un contexte interrégional partagé à tous les échelons entre la Normandie et la Bretagne,
  - Impulsion par une démarche préalable, de mobilisation des différents acteurs tant publics que privés à la préparation de chacun des futurs chapitres du Plan de gestion,
  - Mise en oeuvre d'un Plan de paysage, ayant permis de se familiariser avec la notion de valeur et d'identifier un programme d'actions associé,
  - Mise en place d'un plan de gestion équilibré, conciliant préservation et valorisation du Bien, et développement durable du territoire,
  - Participation aux démarches, outils et organes de suivi de la mise en oeuvre du plan de gestion, dans une finalité d'amélioration continue,
- **S'ENGAGE A PARTICIPER** à la défense, promotion et valorisation du Bien et de ses valeurs, par leur prise en compte dans l'ensemble de leurs politiques et par la conduite d'actions spécifiques, dans leurs domaines de compétence.
- **CONTRIBUE** à la prise en compte et à la déclinaison des enjeux, objectifs et aux actions du plan de gestion dans leur document d'aménagement dont notamment les SRADDET, les SCoT et les PLU(i) ou cartes communales.
- **PARTICIPE** aux travaux de reconnaissance et de valorisation des collectivités, signataires de la présente charte et tenant les engagements précités, au travers des actions de communication qui seront engagées au titre de l'inscription.

## Résultat de la mise en concurrence du projet OPAH

### Délibération n°2020-030

*Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR*

Monsieur le vice-président en charge de l'habitat informe qu'il est nécessaire de délibérer formellement sur les résultats de la consultation lancée dans le cadre du suivi/animation de l'OPAH afin de finaliser les dossiers de subvention auprès de nos partenaires financiers que sont le Département et l'Etat notamment.

La consultation a permis de retenir les entreprises suivantes aux prix indiqués ci-dessous :

N° de lot	LOTS	Entreprises retenues	Prix HT	Prix TTC
1	Suivi animation OPAH	CDHAT	212 678.00 €	255 213.60 €

D. MACE ne participe pas au vote

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Approuve** le choix de l'entreprise ci-dessus
- **Autorise** le Président ou le vice-président en charge de l'habitat à signer les pièces afférentes à l'aboutissement de ce dossier

## Approbation du plan de financement de l'OPAH

Délibération n°2020-031

*Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR*

Le conseil communautaire adopte le projet de suivi/animation OPAH tel qu'il a été présenté tout au long de l'année 2019

Il sollicite l'aide du Département (au titre du contrat de territoire de 4<sup>ème</sup> génération), et de l'Etat (au titre du contrat de ruralité)

Le tableau prévisionnel des dépenses, au vu du résultat de la mise en concurrence, est le suivant :

N° de lot	LOTS	Entreprises retenues	Prix HT	Prix TTC
1	Suivi animation OPAH	CDHAT	212 678.00 €	255 213.60 €

Le plan de financement prévisionnel, au vu du résultat de la mise en concurrence, est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux
<b>Etat – ANAH</b>	74 437.30 €	35 %
<b>Département</b>	74 437.30 €	35 %
<b>Sous-total 1 – subventions publiques</b>	148 874.60 €	70 %
<b>Maître d'ouvrage</b>	63 803.40 €	30 %
<b>Sous-total 2 – maître d'ouvrage</b>	63 803.40 €	30 %
<b>TOTAL</b>	212 678 €	100 %

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise** le Président à solliciter l'aide du Département et de l'Etat
- **Valide** le plan de financement consultation des entreprises
- **Autorise** le Président à signer tous les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services du Département et de l'Etat

<p><b>Programme 4 – tourisme et métiers d’art</b> <b>Mission 1 – développement touristique et office de tourisme</b> <b>Délibération n°2020-032</b></p>
---

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

**PROGRAMME 4 – TOURISME & METIERS D’ART**

MISSION 1 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET OFFICE DE TOURISME

D.ZALINSKI – F.CAHU

---

**Objectifs généraux de la mission**

Définir une politique touristique offensive pour le territoire et la développer à travers 2 axes majeurs :

- Villedieu-Les-Poêles, ville et métiers d’art, pôle touristique majeur du département,
- La randonnée et le bocage, pour un tourisme vert dans nos 27 communes du bocage.

Mener et coordonner l’ensemble des activités touristiques du territoire dans la recherche constante d’un retour sur investissement optimisé.

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

**Sur Villedieu-les-Poêles :**

- Renforcer l’attractivité de la ville-centre en créant une structure parapublique pour la gestion de l’office de tourisme vitrine des métiers d’arts pour porter les orientations de la politique touristique de l’Intercom en lien avec la municipalité de Villedieu.
- Placer l’accueil et l’installation d’artisans d’art et les accompagner en lien avec le programme/mission 4/2 pour en faire le noyau dur de l’attractivité touristique de Villedieu.

**Sur tout le territoire de Villedieu Intercom**

- Valoriser le patrimoine touristique et culturel en créant des circuits de randonnées à thèmes.
- Promouvoir les chemins de randonnée
- Développer les animations.
- Sensibiliser les hébergeurs au classement et à la démarche qualité.
- Etendre la taxe de séjour à tout le territoire pour obtenir des moyens visant à financer la politique touristique territoriale
- Développer des offres attractives hors-saison.

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général dont la subvention à l’EPIC de l’office de tourisme.

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
- Directrice de l’Office de Tourisme

---

## Référence aux statuts

### *Compétences obligatoires*

2) *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 :*

- a. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire*
- b. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire*
- c. Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme*

**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	41 400.00 €	33 990.88 €	46 300.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	92 120.00 €	70989.33 €	91 745.00 €
014 – Atténuations de produits	50 000.00 €	43 147.74 €	55 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	152 700.00 €	145 957.00 €	151 200.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>336 220.00 €</b>	<b>294 084.95 €</b>	<b>344 245.00 €</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	69 000.00 €	68 305.33 €	69 000.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	50 000.00 €	35 535.94 €	55 000.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>119 000.00 €</b>	<b>103 841.27 €</b>	<b>124 000.00 €</b>

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	15 840.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	149 306.93 €	4 888.12 €	250 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €

27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	165 146.93 €	4 888.12 €	250 000.00 €
<b>RECETTES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	307 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	307 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €

#### Détail des investissements

- Modernisation de l'offre touristique : visite virtuelle

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 4 tourisme et métiers d'art / mission 1 développement touristique et office de tourisme
- Valide le budget affecté à cette mission

**Convention d'objectifs et de moyens relative à l'EPIC**  
**Délibération n°2020-033**

*Rapporteur : Dominique ZALINSKI*

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée attribuant une subvention à l'EPIC « Office de tourisme – Vitrine des métiers d'art de Villedieu Intercom » d'un montant de 144 000.00 € pour l'année 2020.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2020 relative à l'EPIC.
- **Autorise** le mandatement de la subvention de 144 000.00 €

**Convention de partenariat Gites de France Manche**  
**Délibération n°2020-034**

*Rapporteur : Dominique ZALINSKI*

Afin de procéder au classement des logements meublés touristiques sur le territoire il vous est proposé de conventionner avec Gites de France Manche. Vous trouverez la convention correspondante en annexe de la délibération, elle prévoit le versement d'une participation de 582€/an pour assurer cette mission sur le territoire.

La convention prendra effet au 1 janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable sur 2 ans.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le président à signer la convention de partenariat avec Gites de France Manche pour assurer le classement des meublés touristiques sur le territoire en contrepartie d'une participation de 582€ par an.

**Avenant n°1 à la convention de mise à disposition par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie d'une chargée de mission « stratégie itinérance »**  
**Délibération n°2020-035**

*Rapporteur : Dominique ZALINSKI*

Dans le cadre de la mise en place de la stratégie « itinérance » destinée à valoriser la randonnée, et notamment la randonnée touristique, la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie a proposé de mettre à disposition de Villedieu Intercom en 2019, pour une quotité de temps de travail de 20%, la personne chargée de mission « itinérance ».

Cela permet d'avoir une personne expérimentée chargée de diagnostiquer et remettre à niveau les chemins existants ainsi que d'identifier les chemins qui présentent un intérêt touristique majeur afin de pouvoir les proposer aux touristes. L'objectif étant de pouvoir assurer une continuité sur certains chemins entre la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie et Villedieu Intercom.

Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble des chemins de randonnée du territoire, il convient désormais de définir une stratégie d'itinérance randonnée touristique et de prévoir les aménagements nécessaires. A cette fin il est proposé d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 prolongeant pour l'année 2020 la convention actant cette mise à disposition et de réduire le temps de mise à disposition à 10% du temps de travail de la personne chargée de l'itinérance sur la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, soit 161 heures au sein des services de Villedieu Intercom.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le président à signer l'avenant n°1 prolongeant pour l'année 2020 la convention actant cette mise à disposition et de réduire la mise à disposition à 10% du temps de travail de la personne chargée de l'itinérance sur la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, soit 161 heures au sein des services de Villedieu Intercom.

Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en Val de Sienna  
Subvention 2020  
Délibération n°2020-036

*Rapporteur : Dominique ZALINSKI*

La subvention suivant est soumise au vote du conseil :

Associations	Montant de la subvention 2020
Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en Val de Sienna	1 975.00 €

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** la subvention 2020 telle que décrite ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ce montant

*Rapporteur : Dominique ZALINSKI*

**PROGRAMME 4 – TOURISME & METIERS D’ART**

**MISSION 2 – METIERS D’ART & LABELLISATION**

**D.ZALINSKI – M. COYAC**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Renforcer une dynamique territoriale autour de l’accueil de métiers d’arts sur le territoire.

Proposer des outils et services sur la ville-centre pour conforter la présence d’artisans et métiers d’art.

Travailler à la valorisation des savoir-faire locaux et des spécificités locales,

Participer activement à la construction du label pays d’art et d’histoire en lien avec le pays de la baie du Mont-Saint-Michel dans une logique de renforcement de l’attractivité territoriale de Villedieu-Les-Poêles.

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Créer une structure spécifique aux Métiers d’Art pour favoriser l’accueil et assurer la promotion, en lien avec la ville de Villedieu-les-Poêles.
- Favoriser l’installation d’artisans d’art et les accompagner via un partenariat avec le PETR Sud Manche Baie du Mont St Michel et l’obtention de crédits européens
- Veiller à la transmission des savoir-faire.
- Inscrire le territoire dans le montage du label « Villes et Métiers d’Art » avec le PETR Sud Manche Baie du Mont St Michel
- Travailler avec les professionnels à forte notoriété (Fonderie de cloches, zoo de Champrépus, Mauviel 1830) pour proposer des opérations à l’échelle nationale et/ou européenne.

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
- Cheffe du service métiers d’art et mécénat
- Chargée de mission métiers d’art

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	141 690.00 €	121 689.04 €	129 150.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	45 900.00 €	53 896.39 €	90 642.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 600.00 €	1 600.00 €	2 320.00 €
67 – Charges exceptionnelles	9 000.00 €	4 570.00 €	3 714.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>198 190.00 €</b>	<b>181 755.43 €</b>	<b>225 826.00 €</b>
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	57 417.00 €	53 830.32 €	66 500.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	2 200.00 €	2 833.20 €	930.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	567.67 €	35 200.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 617.00 €</b>	<b>57 231.19 €</b>	<b>102 630.00 €</b>

<u>INVESTISSEMENT</u>			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	11 942.40 €	5 143.20 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 000.00 €	2 664.00 €	1 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €

27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	14 942.40 €	7 807.20 €	1 000.00 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

#### Détail des investissements

- Réserve

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 4 – tourisme et métiers d'art / mission 2 – métiers d'art et labellisation
- Valide le budget affecté à cette mission

**Fête des Métiers d'Art 2020 – Plan de financement**  
**Délibération n°2020-038**

*Rapporteur : Dominique Zalinski*

L'édition fête des métiers d'art 2020 se déroulera pendant les Journées Européennes des métiers d'art (JEMA) les 11, 12 et 13 avril prochain et présentera quelques nouveautés par rapport aux éditions précédentes :

- L'Institut national des métiers d'art ayant décidé de fixer les JEMA sur le week-end de pâques il y aura trois jours d'ouverture au public
- Mise en place d'un partenariat avec la Chambre des métiers et le label Manche terroir pour l'animation du Pavillon culinaire avec exposition de producteurs locaux et démonstration/atelier culinaires par des chefs
- Un renforcement de l'animation sur la rue du docteur Havard avec la mise en place de 4 chalets accueillant des artisans dans le bas de la rue et de nouvelles animations pour les enfants sur la place du Pussoir en lien avec le service jeunesse de Villedieu Intercom
- Comme l'année précédente la Fête des métiers d'art accueillera le Concours Régional Atelier Art de France.

Dépenses (€ TTC)		Recettes (€ TTC)		
postes de dépense	Montant	Financier (co financement envisagé)	Montant en €	part en %
<b>Logistique</b>				
Contrôle électricité	320 €	Villedieu Intercom	18 002.54 €	20.8 %
Fioul	1 000 €	Europe via LEADER	50 000 €	57.9 %
Gardiennage nuit	7 210,56 €	Région	10 000 €	11.6 %
Location chapiteau	20 141 €	Département	6 000 €	6.9 %
Location mobilier	550 €	Recettes nettes (tarifs d'exposition)	2 000 €	2.3 %
location plots béton, chauffage et tentes	5 687.6 €	Ateliers d'Art de France	400 €	0.4 %
Location sonorisation	16 387.38 €			
Location camion	166 €			
Achat petit matériel	250 €			
<b>Total logistique</b>	<b>53 712.54 €</b>			
<b>Prestations de service</b>				
Animations	8 160 €			

Décoration ville	1 200 €			
Repas personnel	430 €			
reportage photo	400 €			
Sacem	400 €			
inauguration	1 400 €			
Prestation Pavillon Culinaire	3 000 €			
Transport scolaires	700 €			
<b>Total prestation service</b>	<b>15 690 €</b>			
<b>Communication</b>				
Diffusion document communication et pose akilux	5 000 €			
Impression affiches, flyers, bâches, signalétique	4 000 €			
Insertion presse et médias	8 000 €			
<b>Total communication</b>	<b>17 000 €</b>			
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>86 402.54 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>86 402.54 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le plan de financement de l'édition 2020 de la fête des métiers d'art.
- **Autorise** le président à solliciter les subventions correspondantes.

<b>Bail dérogatoire de l'atelier du Pussoir</b> <b>Délibération n°2020-039</b>
---

*Rapporteur : Dominique ZALINSKI*

Vu, le code général des collectivités,

Vu, l'avis favorable de la commission métiers d'art du 27 janvier 2020,

**Expose**

L'atelier du Pussoir, propriété de Villedieu Intercom, est occupé depuis le mois de mars 2016 par Alice Gourbin qui a installé son atelier de céramique « Terre d'Alice ».

L'atelier a bénéficié du dispositif d'aide au loyer mis en place par Villedieu Intercom permettant une prise en charge de 75% du loyer la première année puis 50% la deuxième et 25% la troisième. Depuis mars 2019 le loyer est revenu à son taux plein soit 340 €HT par mois (estimation France Domaine).

Alice Gourbin quitte l'atelier à la fin du mois de février 2020 afin de se consacrer à un projet de rénovation d'un bâtiment vacant sur Villedieu-les-poêles afin d'y installer son habitation et son atelier de façon pérenne sur Villedieu.

Nous avons reçu une candidature pour reprendre l'atelier dès le 1<sup>er</sup> mars de Sabine TOMINEZ, céramiste également, qui souhaite y installer son atelier « Pot Ethique ». Elle souhaite notamment développer la mise en place de cours et atelier à destination du public.

La commission a rendu un avis favorable à son installation pour la saison, soit jusqu'à fin septembre 2020 afin qu'elle puisse tester son modèle économique.

Il vous est proposé d'autoriser la signature du bail ci-annexé matérialisant l'installation de l'atelier « Pot Ethique » dans l'atelier du Pussoir. Ce bail fait bénéficier cette entreprise du régime d'aide à l'installation des artisans d'art.

Le loyer de cet atelier est normalement de 340€ HT par mois. Avec le dispositif d'aide mis en place il serait du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 septembre 2020 de 85€HT/mois soit 102€ TTC.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à signer le bail dérogatoire annexé avec l'atelier « Pot Ethique » pour formaliser son installation dans l'atelier du Pussoir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, pour un loyer de 85 € HT/mois soit 102 € TTC

**Programme 9 – culture et solidarités**  
**Mission 1 – médiathèques, culture et événements culturels**  
**Délibération n°2020-040**

*Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE*

**PROGRAMME 9 – CULTURE & SOLIDARITES**

**MISSION 1 – MEDIATHEQUES, CULTURE ET EVENEMENTS CULTURELS**

**P. LEMAITRE – JP LEMAZURIER**

---

**Objectifs généraux de la mission**

- Accompagner les politiques culturelles de nos territoires en s'appuyant notamment sur le réseau des médiathèques, le cinéma de Villedieu-les-Poêles, l'école de musique, et la saison Villes en Scène.
- Favoriser le mieux vivre ensemble sur l'ensemble du territoire communautaire.

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Promotion et développement de nos médiathèques en direction de tous les publics.
- Mener une réflexion sur la structuration de l'offre culturelle du territoire (Ex : cinéma et animations à mener autour de cet équipement)
- Conforter le cinéma-théâtre de Villedieu les Poêles en affirmant sa vocation communautaire
- Mener des réflexions en lien avec les nouvelles technologies.
- Participer au soutien de la culture sur le territoire
- Mener une réflexion sur le développement de « villes en scènes »

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable du pôle Solidarités, PESL et Culture.
- Responsable du réseau de lecture publique
- Agents des médiathèques

---

**Référence aux statuts**

*Compétences optionnelles :*

1) *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*

a. *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire*

*Est d'intérêt communautaire :*

- *Entretien, fonctionnement et gestion des médiathèques et bibliothèques du territoire*
- *Création, entretien, fonctionnement et gestion du cinéma de Villedieu-les-Poêles (au 1er juillet 2017)*
- *Entretien, fonctionnement et gestion de l'école de musique*
- *Programmation culturelle en lien avec Ville en scènes (au 1er janvier 2018)*

**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	117 570.00 €	104 399.70 €	79 210.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	251 920.00 €	225 680.25 €	272 855.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	96 600.00 €	95 950.00 €	96 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>466 090.00 €</b>	<b>426 029.95 €</b>	<b>448 065.00 €</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	15 050.00 €	19 308.45 €	14 770.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	11 500.00 €	22 489.31 €	11 500.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	5 500.00 €	6 000.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	1 650.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 700.00 €</b>	<b>47 797.76 €</b>	<b>26 270.00 €</b>

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	25 500.00 €	17 352.88 €	0.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	25 500.00 €	17 352.88 €	0.00 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 9 – culture et solidarités / mission 1 – médiathèques, culture et événements culturels
- Valide le budget affecté à cette mission

Programme 9 – culture et solidarités  
Subventions 2020  
Délibération n°2020-041

*Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE*

Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien aux associations culturelles du territoire, et suite à la réception et analyse de leurs demandes de subventions, la commission culture propose au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention 2020
Ecole de musique et de danse	46 000.00 €
Ecole d'accordéon	1 000.00 €
Association La Murette	5 000.00 €
Villedieu cinéma	En attente du dossier
Anavoce	En attente du dossier
Vocal'iz	500.00 €
La chaîne d'or	En attente du dossier
Réveil Percyais	En attente du dossier
TOTAL	

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide l'attribution des subventions pour les associations culturelles telles que présentées dans le tableau ci-dessus

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU CADRE DE VIE

Programme 5 – environnement et développement durable  
Mission 1 – gestion durable des déchets  
Délibération n°2020-042

*Rapporteur : Marc BRIENS*

### PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

#### MISSION 1 – GESTION DURABLE DES DECHETS (*fiche 50*)

**M.BRIENS – M.LHULLIER**

---

#### Objectifs généraux de la mission

Inciter à une plus forte valorisation des déchets avec l'objectif de limiter les capacités de traitement au plus juste des besoins du territoire et diminuer les coûts.

Travailler à l'harmonisation la plus large possible de l'ensemble de la collecte et du traitement des déchets du territoire.

---

#### Projets sur la mandature – 5 ans

- Proposer une qualité de service identique à l'ensemble du territoire dans un souci d'efficience et de mutualisation des moyens (collecte-traitement-valorisation-déchetteries).
- Aménager une déchetterie sur le secteur de l'ex-canton de Saint-Pois en lien avec le 1<sup>er</sup> objectif relatif à la qualité de service identique sur le territoire.
- Réduire la production de déchets à la source afin de préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts de gestion. (-7 % par an conformément aux objectifs des lois Grenelle)
- Travailler avec les acteurs locaux pour limiter le transport des déchets verts et branchages en favorisant leur valorisation en proximité.
- Être en mesure de proposer une fiscalité la plus supportable par tous : particuliers, professionnels.
- Engager une réflexion sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), en lien avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

---

#### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Service de collecte des déchets

---

#### Référence aux statuts

*Compétences obligatoires*

- 5) *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés*

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
011 – Charges à caractère général	227 574.00 €	172 352.07 €	272 700.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	292 480.00 €	272 357.08 €	286 660.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	802 300.00 €	724 312.12 €	922 300.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00 €	603.20 €	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 323 854.00 €</b>	<b>1 169 624.47 €</b>	<b>1 482 660.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
70 – Produits des services, domaine	57 100.00 €	60 375.99 €	56 900.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	1 209 154.00 €	1 252 125.00 €	1 345 797.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	3 300.00 €	0.00 €	3 300.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	402.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	242.65 €	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 269 554.00 €</b>	<b>1 313 145.64 €</b>	<b>1 406 197.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	5 500.00 €	0.00 €	186 500.00 €
23 – Immobilisations en cours	37 500.00 €	3 300.00 €	7 795.92 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	43 000.00 €	3 300.00 €	194 295.92 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

#### Détail des investissements

- Aire de lavage
- Achat d'un camion ordures ménagères

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 5 – environnement et développement durable / mission 1 – gestion durable des déchets
- Valide le budget affecté à cette mission

## Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021

### Délibération n°2020-043

Rapporteur : Marc BRIENS

Vu, les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

La liste des établissements exonérés doit être affichée à la porte de la Mairie.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : 2021.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 les professionnels selon le fichier joint.

## Subvention 2020 SPA de Balleroy

### Délibération n°2020-044

Rapporteur : Marc BRIENS

Villedieu Intercom a la compétence des chiens errants du territoire. Suite à la fermeture du chenil « La Colline des Oursons », Villedieu Intercom a signé directement une convention avec la SPA pour l'adoption des chiens errants.

Les chiens sont donc gardés dans le chenil de Villedieu Intercom pendant 8 jours ouverts avant d'être transférés vers la SPA de Balleroy-refuge de Castillon.

Villedieu Intercom s'est engagé à donner une subvention annuelle à la SPA de Balleroy pour permettre l'accueil des animaux.

Il est proposé de délibérer pour verser la subvention de 400 € pour l'année 2020.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le versement de la subvention de 400 € pour l'année 2020 à la SPA de Balleroy – refuge de Castillon

<b>Complément Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – avis Délibération n°2020-045</b>
--

Rapporteur : Marc BRIENS

La région Normandie a adopté son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) le 15 octobre 2018.

Suite à un recours sur le PRPGD en date du 14 décembre 2018, le Tribunal Administratif de Caen a relevé deux points d'illégalité ayant amené à une décision d'annulation partielle du Plan sur ces deux points que sont : les actions prévues pour permettre le développement de la tarification incitative et la planification des unités de valorisation énergétique de CSR (combustibles solides de récupération).

Le tribunal a souligné le caractère limité des illégalités qui ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan et n'ont pas d'incidence sur la légalité des autres dispositions.

La région engage donc une nouvelle consultation administrative avec les compléments apportés.

Au vu des compléments présentés et joints en annexe,

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide** d'émettre un avis favorable sur les compléments du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets établis par la Région Normandie

Rapporteur : Marc BRIENS

## PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### MISSION 2 – CHEMINS DE RANDONNEE

M.BRIENS –

---

#### Objectifs généraux de la mission

Entretien et veiller aux bonnes pratiques des chemins ruraux, pièces maitresses de la diversité paysagère de notre territoire.

Valoriser les chemins de randonnée pour en faire un atout touristique majeur de notre territoire en lien avec la mission 4-1 Tourisme.

---

#### Projets sur la mandature – 5 ans

- Répertorier tous les chemins du territoire
- Assurer l'entretien des chemins de randonnée du territoire en lien avec les propriétaires riverains et les communes
- Mettre en place des circuits de randonnée selon les utilisateurs (quads, équestre, moto, pédestre,...)

---

#### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Service technique

---

#### Référence aux statuts

*Compétences optionnelles*

1) *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*

a. *Aménagement et entretien des cours d'eau :*

- o *Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seine (SIAES),*
- o *Adhésion au Syndicat de la Soules,*
- o *Adhésion à l'association Odyssée,*
- o *Adhésion au Syndicat Mixte des Bassins des Côtiers Granvillais*

b. *Etude, réalisation et aménagement de secteurs touristiques : entretien et promotion des chemins de randonnée*

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	92 250.00 €	71 403.86 €	96 350.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	62 625.00 €	64 087.08 €	75 754.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>154 875.00 €</b>	<b>135 490.94 €</b>	<b>172 104.00 €</b>
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	10.00 €	0.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	4 840.12 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 850.12 €</b>	<b>0.00 €</b>

<u>INVESTISSEMENT</u>			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 000.00 e	701.68 €	1 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €

27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	2 000.00 €	701.68 €	1 000.00 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

#### Détail des investissements

- Outillages divers

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 5 – environnement et développement durable / mission 2 – chemins de randonnée
- Valide le budget affecté à cette mission

<p>Programme 5 – environnement et développement durable Mission 4 – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Délibération n°2020-047</p>
--

*Rapporteur : Marc BRIENS*

**PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**MISSION 4 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS**

**M.BRIENS**

---

**Objectifs généraux de la mission**

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Définition des modalités d'exercice de la compétence et des partenaires : syndicats, association, collectivité

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général, en particulier les cotisations aux syndicats de bassin versant auxquels Villedieu Intercom adhère.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments

---

**Référence aux statuts**

*Compétences obligatoires*

- 3) *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 alinéa 1, 2, 5 et 8 du code de l'environnement.*

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	1 000.00 €	17.76 €	50.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 000.00 €	562.30 €	1 000.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	73 800.00 €	71 521.35 €	78 300.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 800.00 €</b>	<b>72 101.41 €</b>	<b>79 350.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 5 – environnement et développement durable / mission 4 – GEMAPI
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Création de la taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI**  
**Délibération n°2020-048**

*Rapporteur : Marc BRIENS*

- Vu, la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”), notamment ses articles 56 à 59 ;
- Vu, la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRe”), notamment ses articles 64 et 76 ;
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu, l’article 53 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives pour 2017 (pour l’année 2018 uniquement)
- Vu, les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l’Environnement ;
- Vu, l'article 1530 bis du Code Général des Impôts (CGI) ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes de Villedieu Intercom exerce la compétence GEMAPI ;

Considérant que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite “Dotation Globale de Fonctionnement” (DGF). Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises). (Régime commun)

Considérant que le produit de cette taxe doit être arrêté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année suivante. Il doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Considérant que le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président propose d’instaurer la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts à compter de l’année 2020 et demande au Conseil Communautaire de l’autoriser à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l’unanimité**

- **Instaure** la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts à compter de l’année 2020 ;
- **Autorise** monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Rapporteur : Marc BRIENS*

PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

MISSION 5 – GESTION DE L’ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

M.BRIENS –

---

**Objectifs généraux de la mission**

Agir en faveur de l’amélioration de la qualité de l’eau

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Mettre en place une politique d’incitation à la mise en conformité des installations d’assainissement non-collectif en partenariat avec l’Agence de l’Eau

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe du SPANC

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Secrétaire du SPANC

---

**Référence aux statuts**

*Compétences facultatives*

*3. Assainissement Non Collectif*

*a. étude de zonage*

*b. création et gestion des missions dévolues au Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)*

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	90 719.01 €	64 625.03 €	66 410.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	15 000.00 €	9 843.31 €	15 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 010.00 €	0.07 €	510.00 €
67 – Charges exceptionnelles	200.00 €	0.00 €	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 929.01 €</b>	<b>74 468.41 €</b>	<b>82 120.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	94 671.00 €	71 405.55 €	73 936.85 €
74 – Dotations, subventions et participation	9 000.00 €	6 480.00 €	1 500.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	2.00 €	0.00 €	10.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
002 – Excédent reporté	3 256.01 €	3 256.01 €	6 673.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 929.01 €</b>	<b>81 141.56 €</b>	<b>82 120.00 €</b>

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 5 – environnement et développement durable / mission 5 – SPANC
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Compte de gestion et compte administratif 2019 du budget SPANC**  
**Délibération n°2020-050**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

C. VARIN sort de la salle et ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe SPANC,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget annexe SPANC.

**Budget primitif 2020 du budget SPANC**  
**Délibération n° 2020-051**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le Vice-président présente le projet de budget annexe primitif 2020 du SPANC et rappelle que le budget est voté par chapitre.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Adopte** le budget annexe primitif 2020 du SPANC de Villedieu Intercom

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 82 120.00 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 0.00 €

**Fixation tarifs usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif**  
**Délibération n°2020-052**

*Rapporteur : Marc BRIENS*

Afin de maintenir l'équilibre du budget SPANC, il convient de fixer les nouveaux tarifs des contrôles des usagers qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2020.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Désignation des différentes prestations	Coût €HT facturé à l'utilisateur	Coût €TTC facturé à l'utilisateur
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	86.36 €	95.00 €
Contre-visite du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	81.82 €	90.00 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	118.18 €	130.00 €
Contrôle de conception	72.73 €	80.00 €
Nouvelle vérification de la demande d'installation après un avis défavorable	68.18 €	75.00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	118.18 €	130.00 €
Contre-visite du contrôle de bonne exécution des travaux	109.09 €	120.00 €
Réalisation d'un sondage à la tarière	27.27 €	30.00 €
Contrôle de la qualité des eaux traités systématique en cas de rejet dans un milieu hydraulique superficiel : prélèvements et analyses des concentrations en MES et DB05	109.09 €	120.00 €

Cette délibération annule les précédents tarifs votés.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2020

<b>Convention d'assistance technique 2020-2023 en matière d'assainissement non collectif</b> <b>Délibération n°2020-053</b>
--

Rapporteur : Marc BRIENS

Cette convention d'assistance technique en matière d'assainissement non collectif est proposée par le département de la Manche. La mission d'assistance a pour finalité l'optimisation du fonctionnement du service public d'assainissement non collectif (SPANC) en conseillant le maître d'ouvrage et en lui faisant bénéficier de l'expérience et des pratiques d'autres maîtres d'ouvrage. Elle consiste à accompagner le maître d'ouvrage dans :

- L'organisation des contrôles d'installations,
- L'exploitation des résultats,
- L'identification des travaux à réaliser en matière d'ANC,
- L'information technique du personnel
- L'élaboration des documents réglementaires (règlement de service, RPQS...),
- La transmission des données par voie électronique au système d'information prévu par l'article L. 131-9 du code de l'environnement

La participation financière de la collectivité maître d'ouvrage s'élève à 0.05 € /habitant DGF.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'assistance technique en matière d'assainissement non collectif pour la période 2020-2023 avec le conseil départemental de la Manche

## Programme 6 – travaux et bâtiments

### Mission 1 – pilotage et suivi des travaux

#### Délibération n°2020-054

*Rapporteur : Daniel BIDET*

## PROGRAMME 6 – TRAVAUX & BATIMENTS

### MISSION 1 – PILOTAGE ET SUIVI DES TRAVAUX

**D.BIDET – Y.LECOURT**

---

#### Objectifs généraux de la mission

Assurer l'entretien et les petits travaux sur les bâtiments de l'Intercom en régie.  
Piloter et suivre les travaux dont l'exécution est confiée à un prestataire extérieur.

---

#### Projets sur la mandature – 5 ans

- Mener la rénovation du 2<sup>ème</sup> étage du pôle de services + en vue d'y installer le siège social de l'Intercom et des bureaux supplémentaires pour les services publics locaux.
- Aménager des locaux techniques pour les services de l'Intercom (ateliers au sein de la ZA de la Sienne)
- Limiter les travaux en régie en préférant les marchés publics pour apporter des marchés aux entreprises et ainsi soutenir l'activité.
- Privilégier l'entretien et la rénovation de nos bâtiments et non la construction.
- Mutualiser l'entretien et l'usage des bâtiments et des compétences entre collectivités.
- Aménager une aire de passage pour les gens du voyage
- Aménager une aire de camping-cars à l'échelle du territoire
- Mise aux normes des bâtiments de l'ALSH de Villedieu (Bâtiments C) en lien avec le programme/mission 7/1 Accueil péri et extra-scolaire.

---

#### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Service technique

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
011 – Charges à caractère général	394 050.00 €	224 717.14 €	333 850.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	138 210.00 €	109 801.51 €	181 579.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>532 260.00 €</b>	<b>334 518.65 €</b>	<b>515 429.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – atténuations de charges	4 150.00 €	9 414.52 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	360.97 €	0.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00 €	4 392.59 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 150.00 €</b>	<b>14 168.08 €</b>	<b>5 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	11 188.00 €	4 188.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	249 516.00 €	115 789.27 €	123 442.30 €
23 – Immobilisations en cours	4 066 068.32 €	1 987 662.73 €	2 623 393.10 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
041 – opérations patrimoniales	600 000.00 €	108 245.80 €	0.00 €

040 – opération d'ordre entre section	30 000.00 €	4 392.59 €	5 000.00 €
TOTAL	4 956 772.32 €	2 220 278.39 €	2 751 835.40 €
<b>RECETTES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	1 635 000.00 €	96 000.00 €	1 547 497.20 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
041 – opérations patrimoniales	600 000.00 €	90 410.97 €	0.00 €
TOTAL	2 235 000.00 €	186 410.97 €	1 547 497.20 €

#### Détail des investissements

- Travaux en régie
- Toiture médiathèque de Percy
- Cinéma
- Rénovation du centre aquatique

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 6 – travaux et bâtiments / mission 1 – pilotage et suivi des travaux
- Valide le budget affecté à cette mission

**Avenant n°3 au marché de rénovation du centre aquatique – Lot 14 : Electricité**  
**Délibération n° 2020-055**

Rapporteur : Daniel BIDEF

Cet avenant financier concerne la mise en œuvre d'un système de contrôle d'accès pour le bâtiment du centre aquatique ainsi que la modification de l'équipement de son des bassins.

	Montant € HT	Montant TVA	Montant € TTC
Marché initial	152 812.22 €	30 562.44 €	183 374.66 €
Avenant 1	1 748.50 €	349.70 €	2 098.20 €
Avenant 2 (modification de délai)	0 €	0 €	0 €
Avenant 3 (présent avenant)	22 426.50 €	4 485.30 €	26 911.80 €
Nouveau montant du marché	<b>176 987.22 €</b>	<b>35 397.44 €</b>	<b>212 384.66 €</b>

% de variation cumulé : 15.82 %

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** l'avenant n°3 du marché lot 14 Electricité du marché de rénovation du centre aquatique
- **Autorise** le Président ou le vice-président en charge de la commande publique à signer cet avenant

**Avenant n°2 au marché de rénovation du centre aquatique – Lot 11 : Contrôle d'accès – Billetterie**  
**Délibération n°2020 -056**

Rapporteur : *Françoise MAUDUIT*

Cet avenant financier concerne la mise en place :

- D'un deuxième poste de caisse à l'accueil (6 979.88 € HT)
- D'une plateforme web permettant aux usagers d'acheter des tickets en ligne, de s'inscrire aux activités... (9 060 € HT)

Coût total de l'avenant : 16 039.88 € HT soit 19 247.85 € TTC

	Montant € HT	Montant TVA	Montant € TTC
Marché initial	31 236.25 €	6 247.25 €	37 483.50 €
Avenant 1 (modification de délai)	0 €	0 €	0 €
Avenant 3 (présent avenant)	16 039.88 €	3 207.98 €	19 247.85 €
Nouveau montant du marché	<b>47 276.13 €</b>	<b>9 455.23 €</b>	<b>56 731.36 €</b>

% de variation cumulé : 51.35 %

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** l'avenant n°2 du marché lot 11 Contrôle d'accès – billetterie du marché de rénovation du centre aquatique
- **Autorise** le Président ou le vice-président en charge de la commande publique à signer cet avenant

**Avenant n°6 au marché de rénovation du centre aquatique – Lot 2 : Démolition gros œuvre**  
**Délibération n°2020 -057**

Rapporteur : Daniel BIDEZ

Cet avenant financier concerne la mise en place de panneaux wedi sur certains murs.

	Montant € HT	Montant TVA	Montant € TTC
Marché initial	579 009.65 €	115 801.93 €	694 811.58 €
Avenant 1	- 71 508.95 €	- 14 301.79 €	- 85 810.74 €
Avenant 2	6 250.00 €	1 250.00 €	7 500.00 €
Avenant 3	2 235.98 €	447.20 €	2 683.18 €
Avenant 4	138 852.83 €	27 770.57 €	166 623.40 €
Avenant 5 (modification de délai)	0 €	0 €	0 €
Avenant 6 (présent avenant)	17 799.00 €	3 559.80 €	21 358.80 €
Nouveau montant du marché	<b>672 638.51 €</b>	<b>134 527.70 €</b>	<b>807 166.21 €</b>

% de variation cumulé : 16.17 %

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** l'avenant n°6 du marché lot 2 Démolition Gros Œuvre du marché de rénovation du centre aquatique
- **Autorise** le Président ou le vice-président en charge de la commande publique à signer cet avenant

*Rapporteur : Daniel BIDEF*

## PROGRAMME 6 – TRAVAUX & BATIMENTS

### MISSION 2 – GESTION ACTIVE DU PATRIMOINE

**D.BIDEF – M.ALIX**

---

#### Objectifs généraux de la mission

Gérer, entretenir et faire évoluer le patrimoine de l'Intercom, bâti ou non bâti, en adéquation avec les besoins ou les obligations de la collectivité et les évolutions réglementaires (loi accessibilité, grenelle de l'environnement, évolution des compétences, ...)

Assurer la mise en conformité des bâtiments de l'Intercom au regard des enjeux de performance énergétique du bâti dans un souci de moindre consommation d'énergie carbonée.

Mettre en place une gestion active du patrimoine (vente, travaux, restauration) permettant d'anticiper les besoins à venir de la collectivité pour ne plus être dans une gestion à court terme, et bâtir un plan pluriannuel d'investissement sur les bâtiments.

Prendre en compte les préoccupations sociétales fortes et grandissantes pour une nécessaire gestion concertée des espaces et recherche de mutualisations avec les autres collectivités.

---

#### Projets sur la mandature – 5 ans

- Faire un recensement des bâtiments et du patrimoine du territoire
- Limiter le parc des bâtiments au travers d'une politique définie

---

#### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Service technique

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
011 – Charges à caractère général	138 240.00 €	85 789.92 €	127 150.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>138 240.00 €</b>	<b>85 789.92 €</b>	<b>127 150.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
70 – Produits des services, domaine	67 000.00 €	82 156.60 €	72 000.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	210 000.00 €	224 206.05 €	210 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	904.76 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>277 000.00 €</b>	<b>307 267.41 €</b>	<b>282 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	3 300.00 €	520.52 €	3 300.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	71 501.37 €	14 949.40 €	24 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	34 000.00 €	31 324.80 €	5 760.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €

27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	<b>108 801.37 €</b>	<b>46 794.72 €</b>	<b>33 060.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	2 300.00 €	0.00 €	3 300.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	<b>2 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 300.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Caution
- ISEMA
- Gendarmerie
- Sécurisation PSLA

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 6 – travaux et bâtiments / mission 2 – gestion active du patrimoine
- **Valide** le budget affecté à cette mission

## Modification des statuts du SDEM 50

### Délibération n° 2020-059

Rapporteur : Charly VARIN

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;
- Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;
- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;
- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

**Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide** d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)

<p><b>Programme 8 – PESL et Sport</b> <b>Mission 2 – équipements, événements sportifs et sports</b> <b>Délibération n° 2020-060</b></p>
---

*Rapporteur : Françoise MAUDUIT*

**PROGRAMME 8 – PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL & SPORT**

MISSION 2 – EQUIPEMENTS, EVENEMENTS SPORTIFS ET SPORTS

**F.MAUDUIT – L. CHAUVET**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Garantir un accès aux sports et aux loisirs

Structurer l'offre sportive sur le territoire et participer activement à l'accueil de grands événements sportifs sur le territoire pour renforcer l'image, le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Mettre en place différents temps forts avec le monde sportif associatif à l'échelle de l'Intercom (exemple forum des associations sportives au moment de la rentrée scolaire).

Garantir l'entretien et le bon usage des équipements sportifs communautaires (piscine)

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Réflexion à mener sur le transfert de la compétence sport à l'Intercom (*à inscrire en premier car les autres projets en découlent*)
- Recenser tous les équipements sportifs existants sur le territoire (utilisés et non utilisés) ainsi que toutes les associations sportives ou regroupements.
- Organiser et fédérer les initiatives dans le domaine sportif à l'échelle du territoire à travers les participations financières de l'Intercom aux associations sportives
- Proposer un temps fort visant à récompenser les sportifs de l'année à l'échelle du territoire
- Favoriser l'accueil de grands événements sportifs sur le territoire intercommunal
- Réfléchir à une diversification de l'offre pour l'équipement de la piscine (SPA, espace détente, ...)

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle jeunesse et sports
- Equipe du centre aquatique

---

**Référence aux statuts**

*Compétences optionnelles :*

- 1) *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*
  - b. *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire*

*Est d'intérêt communautaire :*

- *Création, gestion et entretien de la piscine de Villedieu-les-Poêles*
- *Versement de subvention aux associations sportives du territoire dans le cadre de l'animation sportive selon critères définis par le conseil communautaire et fonction de l'enveloppe budgétaire votée annuellement au budget primitif*

**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	0.00 €	18.24 €	57 400.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	50 400.00 €	34 032.81 €	176 712.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 400.00 €</b>	<b>34 051.05 €</b>	<b>236 112.00 €</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	170 000.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>170 000.00 €</b>

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	6 800.00 €	0.00 €	96 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €

27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	<b>6 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>96 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Aménagement intérieur du centre aquatique
- Matériel pédagogique du centre aquatique
- Matériel informatique et mobilier

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 8 – PESL et sport / mission 2 – équipements, évènements sportifs et sports
- Valide le budget affecté à ce programme

**Convention distributeurs centre aquatique avec la société DALTYS**  
**Délibération n° 2020-061**

*Rapporteur : Françoise MAUDUIT*

Dans le cadre de la réouverture du centre aquatique, il est proposé d'installer deux distributeurs dont un pour les boissons chaudes et un deuxième pour les boissons fraîches/confiseries.

La société DALTYS qui intervenait déjà avant la fermeture du centre aquatique nous a fait une proposition de prix.

Le principe est le suivant : la société DALTYS prend à sa charge la fourniture, la livraison et l'installation du matériel ainsi que l'entretien, la maintenance, les dépannages et l'approvisionnement en produits.

Cette convention est proposée pour une durée de 60 mois à compter de la mise en service du matériel.

Les prix de vente des produits sont fixés par la société.

La redevance que Villedieu Intercom percevrait serait de l'ordre de 15% du chiffre d'affaires.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec la société DALTYS pour la fourniture et gestion de deux distributeurs au sein du centre aquatique

**Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du centre aquatique**  
**Délibération n° 2020-062**

*Rapporteur : Françoise MAUDUIT*

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) est un outil ayant pour objectif de prévenir les accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation. Le POSS est obligatoire pour les baignades d'accès payant ou naturelles.

Le POSS comporte un certain nombre d'informations à savoir :

- Les caractéristiques des bassins
- L'identification du matériel de secours disponible
- L'identification des moyens de communication
- Un descriptif général du fonctionnement général de l'établissement (horaires d'ouverture, type de fréquentation...)
- Un descriptif accompagné d'un plan d'ensemble des installations (toboggan, zones de surveillance, postes de surveillance...)
- ...

Ce POSS doit être connu de tous les agents travaillant au sein de l'établissement, des usagers, des structures utilisatrices de l'établissement (écoles...)

Le POSS doit être signé par le Président de la collectivité puis transmis au Préfet de département au moins 2 mois avant l'ouverture de l'établissement ainsi qu'après chaque modification.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du centre aquatique de Villedieu les Poêles

**Fixation tarifs usagers du centre aquatique**  
**Délibération n° 2020-063**

*Rapporteur : Françoise MAUDUIT*

Dans le cadre de la réouverture du centre aquatique, il est proposé de fixer les tarifs des usagers suivants :

	<b>PUBLIC</b>
<b>Enfant de moins de 3 ans</b>	Gratuit
<b>Enfant de 3 à 18 ans</b>	
- Entrée à l'unité	4.00 €
- Carte de 10 entrées	32.00 €
- Carte de 20 entrées	60.00 €
<b>Adulte</b>	
- Entrée à l'unité	4.60 €
- Carte de 10 entrées	40.00 €
- Carte de 20 entrées	75.00 €
- Renouvellement carte perdue	10.00 €
	<b>ESPACE BIEN ETRE</b> (ouvert à partir de 16 ans)
Entrée à l'unité (uniquement disponible lors des périodes d'activités)	6.00 €
Entrée à l'unité + accès bassin	8.50 €
Bracelet de 10 entrées (avec accès bassin)	77.00 €
Renouvellement bracelet perdu	Prix du prestataire
	<b>ACTIVITES ANNUELLES</b> (Période scolaire) Les tarifs ci-dessous ne comprennent pas l'entrée piscine
Bébé nageur (tarif à la séance)	6.50 €
Abonnement annuel enfant ou adulte	115.00 €
Activité adulte ponctuelle (sous réserve des disponibilités)	6.00 €
	<b>ACTIVITES VACANCES SCOLAIRES</b> Les tarifs ci-dessous ne comprennent pas l'entrée piscine
Abonnement 1 semaine	30.00 €
Abonnement 2 semaines	60.00 €
Activité adulte	6.00 €
	<b>AQUABIKE</b> Les tarifs ci-dessous ne comprennent pas l'entrée piscine
Location de 30 minutes	6.00 €
	<b>SCOLAIRES</b>
Par classe (10 séances)	550.00 €
	<b>CENTRE DE LOISIRS</b>
Centre de loisirs hors territoire (par enfant)	3.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et avec 0 voix contre, 4 abstention, et 41 voix pour

- **Valide** les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020

## DIRECTION DE LA COHESION ET DES SERVICES AUX HABITANTS

Programme 7 – enfance et jeunesse  
Mission 1 – accueil péri et extrascolaire  
Délibération n° 2020-064

*Rapporteur : Frédéric LEMONNIER*

### PROGRAMME 7 – ENFANCE & JEUNESSE

#### MISSION 1 – ACCUEIL PERI ET EXTRASCOLAIRE (*fiche 30*)

**M. LEMONNIER – B.DESDEVISES**

#### **Objectifs généraux de la mission**

Apporter des services de qualité aux enfants du territoire de Villedieu Intercom, dans le cadre de l'accueil péri et extrascolaire.

Offrir aux enfants et aux parents, des conditions de formation et d'épanouissement et permettre ainsi la meilleure insertion possible dans le territoire.

Prendre en compte l'ensemble des préoccupations et besoins des enfants en confortant les partenariats sur le territoire communautaire.

Inscrire nos interventions dans des schémas de qualité et favoriser l'information en direction des familles pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

#### **Projets sur la mandature – 5 ans**

- Conforter nos actions de service aux enfants dans le prolongement de la fusion des trois ex-communautés, avec un souci de « mutualisation inter-sites »
- Augmenter le nombre d'utilisateurs et d'usagers des services en lien avec le programme/mission 1/1 Communication
- Mise aux normes des bâtiments de l'ALSH de Villedieu (Bâtiment C) en lien avec le programme/mission 6/1 Bâtiments et travaux

#### **Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Jeunesse et Sports
- Chef de service Jeunesse
- Directeurs des Centres de loisirs – équipe d'animation

#### **Référence aux statuts**

*Compétences facultatives*

5. *les accueils de loisirs sans hébergement multi-site, maison des jeunes, les accueils périscolaires (gestion des garderies avant l'école et après l'école, gestion du temps de midi en dehors de la restauration scolaire.)*

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
011 – Charges à caractère général	174 920.00 €	145 627.09 €	152 720.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	944 270.00 €	898 435.14 €	970 641.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 100.00 €	987.46 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 120 290.00 €</b>	<b>1 045 049.69 €</b>	<b>1 123 361.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
70 – Produits des services, domaine	136 000.00 €	158 702.60 €	142 500.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	215 000.00 €	251 309.20 €	193 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	16 500.00 €	27 516.94 €	15 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>367 500.00 €</b>	<b>437 528.74 €</b>	<b>350 500.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	500.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	20 900.00 €	11 685.09 €	5 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	21 400.00 €	11 685.09 €	5 000.00 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	3 463.67 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	3 463.67 €	0.00 €

#### Détail des investissements

- Mobilier

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 7 – enfance et jeunesse / mission 1 – accueil péri et extrascolaire
- Valide le budget affecté à ce programme

Rapporteur : Frédéric LEMONNIER

Considérant l'avis favorable des VP en date du 23 janvier 2020,

Monsieur le vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse propose de valider le versement des subventions 2020 suivantes :

Associations	Montant de la subvention 2020
Collège du Moulin de haut	30 € par élève du territoire
Collège Le Dinandier	30 € par élève du territoire
Collège Louis Beuve	30 € par élève du territoire
Institut Saint-Joseph	30 € par élève du territoire
MFR de Percy	En attente du dossier

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le montant des subventions telles que décrites ci-dessus
- Autorise le mandatement de ces sommes

*Rapporteur : Françoise MAUDUIT*

**PROGRAMME 8 – PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL & SPORT**

**MISSION 1 – PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL**

**F.MAUDUIT – MA.DEVILLE**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Poursuivre la réflexion sur le projet éducatif social local en lien avec les partenaires pour proposer :

- Une politique dynamique de la jeunesse sur le territoire,
- Une égalité des chances selon les lieux de vie sur le territoire,

Une dynamique visant à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs

Mettre en œuvre le PESL et les actions qui en découleront

---

**Projets sur la mandature – 6 ans**

- Mise en place des actions retenues dans le Projet Educatif Social Local
- Développer les axes répondant aux critères du PESL

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Solidarités, PESL
- Référent Jeunesse
- Référent Parentalité

---

**Référence aux statuts**

*Compétences facultatives*

4. le *Projet Educatif Social et Local (PESL)*

**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	35 450.00 €	13 864.62 €	27 115.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	99 190.00 €	88 881.89 €	130 169.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	97 000.00 €	98 383.72 €	100 400.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>231 640.00 €</b>	<b>201 130.23 €</b>	<b>257 684.00 €</b>

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	0.00 €	0.00 €	2 700.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	55 600.00 €	60 968.09 €	87 400.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 600.00 €</b>	<b>60 968.09 €</b>	<b>90 100.00 €</b>

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	79 000.00 €	3 361.00 €	50 949.84 €
23 – Immobilisations en cours	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	109 000.00 €	3 361.10 €	50 949.84 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	30 000.00 €	0.00 €	18 461.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	30 000.00 €	0.00 €	18 461.00 €

#### Détail des investissements

- Acquisition de deux véhicules

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 8 – PESL et sport / mission 1 – PESL
- Valide le budget affecté à cette mission

*Rapporteur : Françoise MAUDUIT*

Considérant l'avis favorable de la réunion des VP du 23 janvier 2020,

Madame la vice-présidente en charge du sport propose de valider le versement des subventions 2020 suivantes :

Associations	Montant de la subvention 2020
Association St-Poisienne de tennis de table	2 225.00 €
Club sportif de Villedieu	Avance de 23 000.00 €
Percy Cheval	En attente de dossier
SHR	En attente de dossier
RAIL	5 000.00 €
Club basket Percy	4 500.00 €
Union sportive de Percy	7 726.00 €
Club cycliste Percy-Moyon	En attente de dossier
Union cycliste du Mortainais	En attente de dossier
TOTAL	

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le montant des subventions telles que décrites ci-dessus
- Autorise le mandatement de ces sommes

*Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE*

**PROGRAMME 9 – CULTURE & SOLIDARITES**

MISSION 2 – AFFAIRES SOCIALES & RAM (*fiche 40*)

**P. LEMAITRE – MO. LAURANSON**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Prendre en compte les préoccupations sociales fortes et grandissantes et proposer des réponses pertinentes à l'échelle du territoire et en lien avec le Conseil départemental qui assure la compétence de solidarité.

S'appuyer sur un travail de partenariat avec les communes, le Département, les associations et les acteurs de l'action sociale locale pour :

- Concrétiser une politique dynamique en faveur de la population du territoire,
- Tendre vers une égalité des chances quelles que soient les circonstances de la vie ou le lieu de vie,
- Proposer une dynamique d'inclusion et de participation en trouvant des réponses de proximité aux attentes exprimées

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Etudier la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale – CIAS – ou d'une Maison de Service au Public
- Coordonner l'intervention de l'Intercom dans les domaines de l'aide alimentaire (Banque alimentaire et Restaurants du cœur) dans un souci d'accès égal au service en lien avec les bénévoles qui seront régulièrement réunis pour information
- Travailler à la mise en place d'une politique publique visant à aider les publics ayant besoin de l'intervention d'un service de l'économie sociale et solidaire.
- Harmoniser et coordonner les politiques d'action gérontologique et proposer de nouveaux services en direction des personnes âgées au sein du pôle de services + avec des permanences dans les communes.
- Harmonisation des services de solidarité sur l'ensemble du territoire et proposer un contrat de partenariat avec le Conseil départemental pour mutualiser les moyens en terme d'action sociale de proximité et renforcer les services sur le territoire.
- Organiser des tables rondes des partenaires sociaux qui travaillent sur les populations en situation de précarité
- Informer et accompagner les parents et assistantes maternelles autour du mode de garde
- Recueillir des données sur l'accueil du jeune enfant sur le territoire

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Solidarités, PESL
- Responsable du RAM – animatrices RAM
  - Agents de la MSAP

---

## Référence aux statuts

Compétences optionnelles :

- 2) *Action sociale d'intérêt communautaire*
  - a. *RAM*
  - b. *Accueil d'urgence*
- 3) *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*
  - a. *l'accueil et l'information des personnes en situation de recherche d'emploi, en situation d'insertion,*
  - b. *la création ou par le soutien à la création, de bureaux d'information jeunesse ou de points d'information,*
  - c. *le soutien aux services publics en favorisant les diverses permanences : Mission locale, Pôle emploi, CARSAT, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Pôle de service +, ...*
  - d. *le transport des denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire,*
  - e. *Versement de subvention pour toutes activités ayant trait à la banque alimentaire, au Secteur d'Action Gérontologique (SAG)*
  - f. *Accompagnement au vieillissement*
  - g. *Actions en faveur de la parentalité*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	37 300.00 €	14 030.22 €	44 400.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	213 020.00 €	185 089.01 €	200 604.00 €
014 – Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	481 500.00 €	478 996.00 €	482 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	500.00 €	411.01 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>732 320.00 €</b>	<b>678 526.24 €</b>	<b>727 004.00 €</b>

RECETTES

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70 – Produits des services, domaine	11 350.00 €	13 405.77 €	11 350.00 €
72 – Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
73 – Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74 – Dotations, subventions et participation	86 000.00 €	100 467.44 €	94 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	7 100.00 €	7 326.56 €	7 100.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
013 – Atténuations de charges	0.00 €	4 866.60 €	1 800.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 450.00 €</b>	<b>126 066.37 €</b>	<b>114 250.00 €</b>

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €

20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 9 – culture et solidarités / mission 2 – affaires sociales et RAM
- Valide le budget affecté à cette mission

Programme 9 – culture et solidarités  
Subventions 2020  
Délibération n° 2020-069

*Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE*

Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien aux associations du territoire la commission solidarités, service public et culture propose au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes aux associations à caractère social qui ont sollicité Villedieu intercom :

Associations	Montant de la subvention
Mission locale	15 000.00 €
UNAFAM	En attente de dossier
Wikimanche	En attente de dossier
Banque alimentaire de Villedieu-les-Poêles	1 300.00 €
TOTAL	

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **Valide** l'attribution des subventions pour les associations à caractère social tel que présentées dans le tableau.

**DIRECTION DES RESSOURCES, DE LA PERFORMANCE PUBLIQUE ET DE L'APPUI AUX  
COMMUNES**

*Rapporteur : Daniel MACE*

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 – charges à caractère général	2 263 726.78 €	1 353 779.79 €	1 860 945.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	2 960 300.00 €	2 703 995.89 €	3 288 035.00 €
014 – atténuations de produits	1 676 100.00 €	1 667 836.15 €	1 681 100.00 €
65 – autres charges de gestion courante	2 379 547.00 €	2 257 005.50 €	2 523 180.00 €
66 – charges financières	108 432.00 €	107 676.56 €	108 964.08 €
67 – charges exceptionnelles	39 200.00 €	31 738.38 €	36 714.00 €
022 – dépenses imprévues	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
023 – virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	845 453.16 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	951 950.00 €	998 861.71 €	946 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 779 255.78 €</b>	<b>9 120 893.98 €</b>	<b>11 290 391.24 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
013 – atténuations de charges	24 300.00 €	50 141.08 €	18 000.00 €
70 – produits des services, domaines et ventes diverses	473 664.00 €	514 016.30 €	682 320.00 €
73 – impôts et taxes	6 692 075.00 €	6 802 337.53 €	6 858 359.60 €
74 – dotations, subventions et participation	1 279 486.00 €	1 326 765.23 €	1 227 600.00 €
75 – autres produits de gestion courante	338 636.00 €	420 364.34 €	297 424.00 €
76 – produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – produits exceptionnels	6 040.00 €	65 908.66 €	35 300.00 €
002 – excédent de fonctionnement reporté	1 801 486.78 €	1 801 486.78 €	1 999 387.64 €
042 – opérations d'ordre entre section	163 568.00 €	139 261.70 €	172 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 779 255.78 €</b>	<b>11 120 281.62 €</b>	<b>11 290 391.24 €</b>

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
16 – emprunts et dettes assimilés	420 632.21 €	381 226.75 €	456 300.00 €
20 – immobilisations incorporelles	473 340.40 €	135 385.26 €	415 310.26 €
204 – subventions d'équipement versés	90 806.25 €	50 536.93 €	445 009.09 €
21 – immobilisations corporelles	909 082.78 €	253 809.98 €	985 688.58 €
23 – immobilisations en cours	4 167 568.32 €	2 022 287.53 €	2 636 949.02 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – autres immobilisations financières	195 100.00 €	194 800.00 €	160 199.28 €
020 – dépenses imprévues	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – opérations pour compte de tiers	176 693.55 €	128 191.07 €	14 090.34 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre section	163 568.00 €	139 261.70 €	172 000.00 €
041 – opérations patrimoniales	631 950.00 €	110 676.85 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 428 741.51 €</b>	<b>3 416 176.07 €</b>	<b>5 285 546.57 €</b>

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
10 – dotations, fonds divers et réserves	600 000.00 €	157 625.00 €	450 000.00 €
13 – subventions d'investissement reçues	1 997 000.00 €	120 538.67 €	1 967 883.20 €
16 – emprunts et dettes assimilés	1 913 045.80 €	1 900 950.00 €	4 800.00 €
27 – autres immobilisations financières	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
001 – excédent d'investissement reporté	950 724.74 €	950 724.74 €	1 057 310.21 €
021 – virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	845 453.16 €
024 – produits de cessions d'immobilisations	55 000.00 €	0.00 €	100.00 €
45 – opérations pour compte de tiers	249 070.97 €	204 247.50 €	14 000.00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre section	951 950.00 €	998 861.71 €	946 000.00 €
041 – opérations patrimoniales	631 950.00 €	110 676.85 €	0.00 €
20 – immobilisations incorporelles	30 000.00 €	29 213.81 €	0.00 €
21 – immobilisations corporelles	0.00 €	108.00 €	0.00 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	540.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 428 741.51 €</b>	<b>4 473 486.28 €</b>	<b>5 285 546.57 €</b>

**Compte de gestion et compte administratif 2019 du budget général**  
**Délibération n° 2020-070**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

C. VARIN sort de la salle et ne participe pas au vote

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget général,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget général.

**Affectation de résultat 2020 du budget général**  
**Délibération n° 2020-071**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Le conseil communautaire, après en avoir validé le compte administratif, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
(A) Résultat de l'exercice	197 900.86 €
(B) Résultat antérieurs reportés	1 801 486.78 €
(C) Résultat à affecter	1 999 387.64 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
(D) Solde d'exécution cumulé d'investissement	1 057 310.21 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement	-831 437.28 €
Besoin de financement F = D + E	225 872.93 €
Affectation = C = G + H	1 999 387.64 €
(G) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
(H) Report en fonctionnement R002	1 999 387.64 €

**Budget primitif 2020 du budget général**  
**Délibération n° 2020-072**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2020 et rappelle que le budget est voté par chapitre.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le budget primitif 2020 de Villedieu Intercom :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 11 290 391.24 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 285 546.57 €

**Vote des taux 2020 du budget général**  
**Délibération n° 2020-073**

*Rapporteur : Charly VARIN*

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à avec 0 voix contre, 2 abstentions et 43 voix pour**

- **Valide** les taux suivants :

		Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
TH		9.57 %	9.57 %	9.86 %
TFB		10.72 %	10.72 %	11.04 %
TFNB		15.97 %	15.97 %	16.45 %
CFE		21.69 %	21.69 %	22.34 %
FPZ		/	/	/
TEOM	Secteur 1	12.80 %	13.00 %	14.30 %
	Secteur 2	12.30 %	12.50 %	13.80 %

QUESTIONS DIVERSES